RAPPORT FINANCIER

ÉDITION 2019

DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL EN 2018

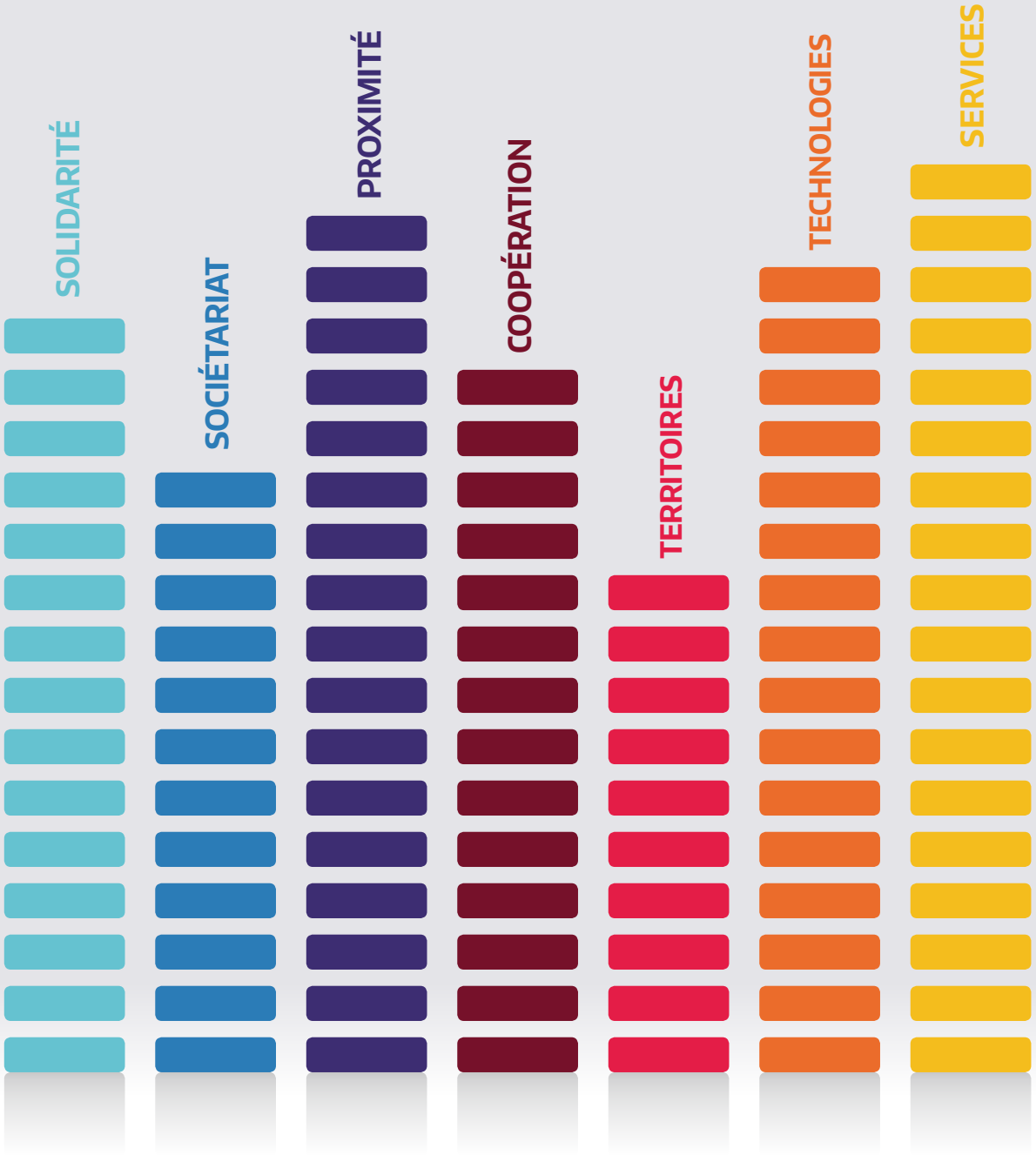

Crédit Mutuel

UN GROUPE AU SERVICE DES HOMMES ET DES TERRITOIRES

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL **P 4**

Contexte économique et financier p 4
Activité et résultats du groupe p 6
Analyse par secteur d'activité p 8
Résultats par activité et reporting par pays p 9
Fonds propres et exposition aux risques p 12

ÉTATS FINANCIERS **P 28**

Bilan p 28
Compte de résultat p 30
Tableau de variation des capitaux propres p 32
Tableau des flux de trésorerie nette p 34
Annexes P 37

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS **P 111**

RAPPORT DE GESTION

du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel sur les comptes consolidés de l'exercice 2018

Éléments financiers et extra-financiers

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

2018 : LA CROISSANCE A RALENTI D'UN CRAN SUR FOND DE TENSIONS (GÉO)POLITIQUES

Le rebond exceptionnel de la croissance en 2017, lié notamment au commerce mondial, s'est dissipé tout au long de l'année. Le ralentissement de l'activité s'explique par les effets du protectionnisme sur les exportations de toutes les zones mais également de sa diffusion à l'investissement via le canal de la confiance. L'intensification des incertitudes politiques (Italie, Brexit), qui tardent à se lever, a également dégradé la visibilité pour les agents économiques alors que la nette remontée du pétrole a pesé sur la consommation. Le découplage entre les différentes zones s'est donc creusé entre, d'une part, les États-Unis qui ont continué d'accélérer et, d'autre part, le tassement constaté dans le reste du monde. Malgré ces inquiétudes, les banques centrales des pays développés ont fléché leurs sorties progressives, avec à la clé un retrait graduel de leurs politiques monétaires accommodantes.

UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LA RÉSURGENCE DES RISQUES POLITIQUES ET PROTECTIONNISTES

Depuis le printemps, la rhétorique protectionniste de Donald Trump s'est accélérée. Après les sanctions sur l'acier et l'aluminium frappant la quasi-totalité de ses partenaires, le président américain s'est concentré sur la Chine : une première salve de taxes sur 50 MM$ de produits chinois importés sur le territoire (taxés à 25%) a été suivie d'une seconde sur 200 MM$ (taxés à 10 %). Chacune a entrainé une riposte proportionnelle de Pékin laissant craindre une escalade sans limite entre les deux géants. En fin d'année, un début d'accalmie a été négocié entre Donald Trump et Xi Jinping avec un cessez-le-feu de 90 jours à compter du 1er décembre. La pression reste également forte sur l'Europe et le Japon à travers la menace de possibles sanctions sur le secteur automobile.

L'Europe fait également face à d'épineuses questions politiques aussi bien avec l'Italie qu'avec le Royaume-Uni. S'agissant du Brexit, la situation politique s'est enlisée en fin d'année. Londres et Bruxelles sont parvenus à un accord organisant la sortie de l'Union européenne mais Theresa May n'a pas réussi à le faire voter par la Chambre des Communes avant la fin de l'année 2018. En Italie, il aura fallu attendre mi-décembre pour que le gouvernement italien revienne à plus d'orthodoxie quant à la conduite de sa politique économique, sous la contrainte des marchés financiers. Cette absence de visibilité a contribué à affaiblir la croissance européenne, en bloquant les décisions d'investissement.

DÉCOUPLAGE DES RYTHMES DE CROISSANCE À L'ÉCHELLE MONDIALE

En zone euro, l'embellie conjoncturelle de 2017 s'est progressivement estompée du fait d'un contexte mondial de moins en moins favorable. La contribution du commerce extérieur s'est largement réduite en 2018 après plusieurs trimestres exceptionnels, en lien avec le recul de la demande étrangère. Au-delà de cette tendance de fond, le ralentissement de la croissance s'est accéléré au second semestre du fait de facteurs exogènes temporaires (changement de règlementation de l'automobile, mouvements sociaux en France) et de tensions politiques persistantes entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ou l'Italie. Le consommateur a également été pénalisé par un prix de l'essence, qui est nettement remonté. Dans ce contexte, le rythme de création d'emplois a certes ralenti mais est resté suffisamment élevé pour renforcer les pressions salariales, du fait d'un épuisement de la main d'œuvre disponible. Ces éléments rassurants quant aux perspectives d'inflation ont favorisé un ajustement dans la communication de la BCE : elle a graduellement réduit ses achats d'actifs (qui ont cessé au 1er janvier 2019), tout en fléchant une première hausse de taux directeurs d'ici fin 2019.

Aux États-Unis, la croissance a continué d'accélérer tout au long de l'année profitant de l'élan de 2017, de la diffusion des effets de la réforme fiscale (votée en décembre 2017) aux ménages et aux entreprises et de l'augmentation massive des dépenses publiques. Si la guerre commerciale menée par Donald Trump a contribué à peser sur l'activité mondiale, elle n'a pas impacté fortement la croissance domestique, qui a bénéficié de la montée en puissance de la consommation. Fort de ce constat, la Fed a poursuivi la hausse de ses taux directeurs, profitant de la remontée de l'inflation. Ces éléments ont porté le dollar, les taux souverains américains et les marchés d'action. Les tendances ont pris fin dans le courant du second semestre, du fait des craintes quant aux conséquences du protectionnisme, de l'emballement de l'inflation et de la fin du cycle de croissance qui ont lourdement pesé au cours de la 2e partie de l'année.

Concernant les pays émergents, les sorties de capitaux se sont accélérées et ont mis en péril les équilibres financiers (forte dépréciation des devises), forçant les banquiers centraux à relever les taux brutalement. Dans ce contexte volatil, la quasi-totalité des économies émergentes ont ralenti à partir du 2e semestre 2018. En Chine, l'assainissement du système financier décidé par les autorités en 2017 et la guerre commerciale sino-américaine ont accentué le ralentissement de l'activité. Devant l'ampleur de la chute de la demande étrangère, le gouvernement a cherché à relancer les moteurs domestiques de la croissance (assouplissement monétaire, réforme fiscale pour les ménages, baisse des charges des entreprises), avec un impact qui reste à ce jour limité.

Concernant les matières premières, un pic temporaire au-delà de 80 $ le baril de pétrole a été atteint en octobre (en amont du retour des sanctions américaines contre l'Iran), avant que les cours ne retrouvent une trajectoire baissière suite à la volte-face partielle de D. Trump sur la question de l'embargo pétrolier contre l'Iran, alimenté par les inquiétudes quant à la dynamique de la croissance et au constat de la surproduction mondiale.

EN FRANCE, L'EXÉCUTIF ET LA CROISSANCE SE HEURTENT AU MOUVEMENT SOCIAL DES « GILETS JAUNES »

Le gouvernement a cherché à poursuivre le chemin des réformes dans un contexte conjoncturel de moins en moins porteur. Les entreprises continuent d'investir mais les ménages ont réduit sensiblement leurs dépenses de consommation face à la hausse de l'inflation. En fin d'année, le mouvement des gilets jaunes a fortement pénalisé le rebond de l'activité débuté au 3e trimestre. Les annonces du gouvernement soutiendront le pouvoir d'achat en 2019 mais aboutiront à un creusement du déficit, ce qui se reflète sur les taux français qui ont eu tendance à remonter. Enfin, l'année 2018 a de nouveau été un cru exceptionnel pour le marché immobilier, poursuivant le mouvement de 2017. Malgré la stabilisation du nombre de logements anciens, l'augmentation des prix a été généralisée sur le territoire, avec toutefois une accélération plus marquée à Paris.

Pour 2019, les facteurs de tensions restent nombreux et tarderont à se lever, ce qui continuera de pénaliser les actifs risqués et contiendra le mouvement de hausse sur les taux souverains. Malgré un tassement du commerce mondial, les moteurs domestiques (notamment la consommation) alimenteront la poursuite du cycle de croissance au sein des pays développés et émergents. Les États-Unis resteront la locomotive, quoique la croissance soit en passe d'atteindre son pic et la zone euro devrait enfin se stabiliser. Dans ce contexte, les banques centrales pourront réduire graduellement le caractère accommodant de leur politique monétaire.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a décidé d'établir des comptes consolidés au niveau national en référentiel IFRS, tel qu'adopté par la Commission européenne, bien qu'il ne soit pas côté.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 6 mars 2019, qui a soumis également le présent rapport à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les principales modifications du périmètre de consolidation sont liées à :
- la consolidation de Banque de Luxembourg Investment (BLI) et de Fintechs,
- la déconsolidation de BMCE,
- l'acquisition du groupe Véritas Allemagne.

Les variations du bilan sont basées sur une analyse 31.12.2018/01.01.2018, afin de disposer de données comparables (IFRS 9 : Impact : - 1,2 Mds € sur les capitaux propres totaux).

LA MARGE D'INTÉRÊT (7 548 M€) PROGRESSE À NOUVEAU CETTE ANNÉE (+ 3,3 %)

Elle augmente grâce aux produits nets sur les opérations de couverture et au moindre coût de refinancement. En effet, la marge nette sur les établissements de crédit diminue (-232 M€ contre -18 M€ en 2017) et celle sur la clientèle (8 444 M€) est quasi-stable, malgré la hausse des encours de crédit et des dépôts peu couteux. Les différentes composantes de cette dernière sont liées notamment, aux variations des postes suivants :

DÉPÔTS CLIENTÈLE (396,7 MDS€) (SOIT + 6,1 % ET + 22,7 MDS€)

Les variations reflètent la situation économique, dont notamment les conditions de taux :
- les comptes ordinaires créditeurs (158,3 Mds€, soit + 15,3 Mds€), liés à la position d'attente des détenteurs dans le contexte de taux.

La progression des dépôts hors comptes courants s'avère positive (+ 3,2 %), les autres produits poursuivant leur dynamique de croissance :
- les plans épargne logement (43,2 Mds€) s'accroissent de 1,9 Mds ;
- les livrets ordinaires (41,9 Mds€) progressent de 9,3 % (+ 3,6 Mds€) ;
- les livrets bleu et A (45,0 Mds€) augmentent de 6,8 % (+ 2,9 Mds€) ;

Rappelons que ces encours sont centralisés auprès de la CDC à hauteur de 31,2 Mds€, le taux de centralisation s'élevant à 46,1 % pour l'année 2018 (LEP et capitalisation inclus ; 42,2 % fin 2017).

Prêts et créances sur la clientèle (467,4 Mds€) (soit + 8,0 %)

Les encours de crédits à l'habitat atteignent 234,1 Mds€ (50 % du total des crédits), avec une croissance de 7,4 %, favorisée par la baisse des remboursements anticipés et un niveau de production restant soutenu.

Les crédits à la consommation (45,9 Mds€ soit près de 10 % du total des encours) poursuivent leur développement rapide (+ 9,1 %) dans les réseaux et les filiales spécialisées.

Les crédits à l'équipement (108,4 Md€, 23 % du total des encours) progressent de 9,7 %. Les crédits d'affacturage (14,2 Md€) enregistrent également une croissance soutenue (+ 9,0 %) et les encours de crédit-bail (17,4 Md€) restent bien orientés (+ 6,6 %).

Les **COMMISSIONS NETTES** (4 395 M€) augmentent de 162 M€ principalement sur les commissions de comptes et d'assurances, qui compensent le recul des commissions de crédits.

PORTEFEUILLES TITRES ET DÉRIVÉS

Ces portefeuilles enregistrent une plus forte volatilité avec l'application d'IFRS 9. Ainsi, les actifs financiers à la juste valeur « par résultat » (22,1 Mds€) progressent de 10,3 % et ceux « par capitaux propres » (41,6 Mds€) de 3,2 %. A noter que le portefeuille titres assurance (171,6 Mds€), désormais isolé, est quasi-stable (- 0,5 %).
Le gain net comptabilisé sur les portefeuilles d'instruments à la juste valeur « par résultat » et « par capitaux propres » s'accroissent en référence à 2017 sous IAS 39.

Les **PRODUITS NETS SUR AUTRES ACTIVITÉS** (4 586 M€) baissent de 302 M€ (- 6,2 %), tant sur la partie assurances (- 103 M€) que sur les autres activités (- 199 M€). L'activité d'assurance (3 480 M€) diminue, malgré les primes en progression (+ 5,8 % tant en Vie qu'en non Vie). Les produits nets des placements diminuent dans un contexte boursier défavorable. Les charges de prestations pèsent par ailleurs, du fait des événements naturels. Ces éléments sont compensés en partie par la variation des provisions techniques. Les produits nets des activités

hors assurance (1 106 M€) reculent de 199 M€. Cette évolution défavorable, malgré la hausse du pôle EI, est liée notamment aux provisions pour risques, ainsi qu'au reclassement sous IFRS 5 de 3 entités du Groupe La Française.

CONDUISANT À UNE BAISSE DU PRODUIT NET BANCAIRE (17,5 MDS€, - 1,3 %).

LES FRAIS GÉNÉRAUX (11,3 MDS €) S'ACCROISSENT DE 2,4 %.

La hausse résulte des charges de personnel (+195 M€, + 3,0%), et des autres charges générales d'exploitation (+ 83 M€, +2,1%).

Les **CHARGES DE PERSONNEL** progressent (6 631 M€), principalement sur les salaires (charges incluses, + 194 M€, + 3,5 %, dont prime pour le pouvoir d'achat : 73 M€). L'intéressement est en recul de 6 M€, la participation étant stable.

L'effectif moyen du groupe Crédit Mutuel s'établit à 81 898 personnes en 2018 (en équivalent temps plein),

Les **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION** (4 075 M€) augmentent de 83 M€ (+ 2,1 %), du fait des services extérieurs (+ 75 M€, dont notamment l'entretien/maintenance informatique en lien avec la migration Beobank) et des impôts et taxes de 54 M€ (FRU : + 33 M€, CVAE).

Les **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS** (626 M€) diminuent de 15 M€, tant sur les immobilisations corporelles qu'incorporelles (non récurrence de la dépréciation des fonds de commerce du pôle presse de 8 M€ en 2017).

Au final, le **COEFFICIENT D'EXPLOITATION** se dégrade de plus de 2 points (64,7 % contre 62,4 % en 2017).

LE COÛT DU RISQUE (988 M€) S'ACCROIT de 2,4 % du fait du passage à IFRS 9. En effet, le Statut (« bucket ») 1 est doté à hauteur de 105 M€ et le Statut 2 s'accroit de 43 M€.

En matière de qualité des risques, le taux de crédits douteux s'établit à 3,0 % contre 3,3 % un an plus tôt. Le taux de couverture individuel s'établit à 54,1 % contre 55,7 % en 2017.

Les **GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS** (95 M€) sont en hausse de 92 M€, du fait de différentes cessions et de l'impact de première consolidation de BLI.

La **QUOTE-PART DES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE** atteint 59 M€ contre -344 M€ en 2017. La variation concerne principalement BMCE en 2018, et la mise en résolution en 2017 de Banco Popular Espagne.

La **VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION** est de 7 M€ contre -15 M€ en 2017, du fait du *badwill* dégagé par Financo sur le rachat des activités France de financement automobile de My Money Bank (ex GE), de la dépréciation de l'écart d'acquisition sur NEA suite à la fusion avec GACM et, en 2017, de la dépréciation sur le *goodwill* de CIC Iberbanco.

La **CHARGE FISCALE** (1 810 M€) diminue de 22,2 % (- 516 M€), en raison notamment de la contribution exceptionnelle sur les résultats 2017.

SE TRADUISENT PAR UN RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) EN PROGRESSION (3 504 M€, + 17,7 %).

LES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE POURSUIVENT LEUR PROGRESSION 54 167 M€ (+ 5,6 %)

Cette progression provient essentiellement de :
- une augmentation significative du capital de 248 M€ (10 300 M€),
- l'incorporation d'une grande part du résultat annuel 2017 en réserves (taux de mise en réserves = 95 %),
- le résultat de l'exercice 2017 : 3 504 M€ et ce,

malgré la baisse des plus-values nettes latentes du groupe (825 M€, contre 1 284 M€ au 01.01.2018), soit - 459 M€, du fait principalement du portefeuille à revenu fixe.

Il convient de rappeler que l'impact sur les fonds propres prudentiels est différent, compte tenu des méthodes de consolidation divergentes pour certaines entités (assurances surtout).
À noter que le taux de rendement des actifs calculé en application de l'article R. 511-16-1 du CoMoFi est de 0,42 % contre 0,38 % en 2017.

Cette solidité financière a été confirmée par l'agence de notation Standard and Poor's, qui attribue au groupe Crédit Mutuel les notes long terme « A » *(Senior)* et « A+ » *(« Resolution Counterparty »)* avec une perspective stable.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les secteurs d'activité retenus correspondent à l'organisation du groupe Crédit Mutuel et sont au nombre de cinq.

La banque de détail regroupe le réseau des fédérations régionales du Crédit Mutuel et celui des banques régionales du CIC. Ce secteur inclut également une partie des activités spécialisées dont les produits et services sont commercialisés dans le réseau comme le crédit-bail, l'affacturage, les métiers de l'immobilier (investissement, aménagement, gestion, distribution, promotion) et la gestion collective des produits distribués dans le réseau.

L'assurance, compte tenu de son importance dans l'activité du groupe, premier bancassureur historique puisqu'il a démarré cette activité en 1970, fait l'objet d'un secteur d'activité propre qui regroupe l'assurance-vie et l'assurance-dommages.

La banque des grandes entreprises et la banque d'investissement comprend les activités de financement des grandes entreprises et des institutionnels, les financements à valeur ajoutée, le capital-développement, l'international ainsi que les activités de marché au sens large, qu'elles soient exercées pour compte propre ou pour celui de la clientèle, y compris l'intermédiation boursière.

La gestion d'actifs et la banque privée regroupe les filiales de banque privée dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que les activités de gestion d'actifs et d'épargne salariale.

Le secteur autres rassemble les activités non affectables à un autre secteur ainsi que les filiales à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont refacturées aux autres entités, et notamment les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation, la presse et les sociétés informatiques du groupe.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ ET *REPORTING* PAR PAYS

Il est à noter que le poids des données par pôle d'activité est calculé avant élimination des opérations inter-secteurs.

BANQUE DE DÉTAIL

EN MILLIONS D'EUROS	2018	2017	VARIATION 2018/2017
Produit net bancaire	13 080	12 846	1,8 %
Résultat brut d'exploitation	4 118	4 163	- 1,1 %
Résultat avant impôt	3 228	3 210	0,6 %
Résultat net part du groupe	2 042	1 993	2,5 %

Le **PNB** de la banque de détail (13 080 M€) progresse de 234 M€ (+ 1,8 %). L'évolution du PNB provient principalement de celle de la marge, liée à la baisse du coût de refinancement, de commissions, compensés par la baisse des gains nets sur portefeuilles.

Le groupe compte 32,5 millions de clients, en hausse de 2,9 %.

Les **frais généraux** (8 962 M€) progressent quant à eux, de 279 M€ (+ 3,2 %). Globalement, les frais de personnel et les charges d'exploitation s'accroissent, respectivement de 177 M€ (+ 3,6 %), et 101 M€ (+ 2,9 %). Les dotations nettes aux amortissements/dépréciations sont en recul de 14 M€.

Pour les autres charges d'exploitation, l'effet principal résulte de l'augmentation des services extérieurs (entretien/ maintenance, locations…) et des impôts et taxes (+49 M€, FRU, CVAE…).
Les charges de personnel progressent du fait des salaires (dont prime sur le pouvoir d'achat).

Le **coefficient d'exploitation** ressort ainsi à 68,5 % contre 67,6 % un an plus tôt.

Le **coût du risque** s'accroit de 1,4 % pour atteindre 955 M€ (+ 13 M€), principalement sur le risque non avéré (+ 104 M€), tandis qu'il recule sur le risque avéré (- 91 M€)

A noter que les **gains/pertes nets sur autres actifs et MEE** s'accroissent de 76 M€ pour atteindre 65 M€.

L'**IS** atteint 1 127 M€ en baisse de 28 M€ (- 2,4 %), malgré la progression du résultat, en raison principalement de l'impact, en 2017, de la contribution exceptionnelle.

Au final, le **résultat net part du groupe** s'accroît de 49 M€ pour atteindre 2 042 M€.

La part de la banque de détail dans le résultat part du groupe progresse à 58,3 % contre à 66,9 % en 2017.

ASSURANCE

EN MILLIONS D'EUROS	2018	2017	VARIATION 2018/2017
Produit net bancaire	2 238	2 374	- 5,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 541	1 684	- 8,5 %
Résultat avant impôt	1 557	1 706	- 8,7 %
Résultat net part du groupe	1 035	996	3,9 %

Le **PNB** atteint 2 238 M€, en baisse de 5,7 % (- 136 M€), et ce, malgré les primes qui augmentent tant en Vie qu'en non Vie, tandis que les produits nets des placements sont en baisse dans un contexte boursier défavorable. Les charges de prestations dégradent également le résultat du fait des événements naturels. Ces différents éléments sont compensés par la variation des provisions techniques.

Les **frais généraux** (697 M€) sont stables (+ 1,0 %). Les charges de personnel augmentent tandis que les autres charges d'exploitation sont en recul.

Les **gains et pertes sur autres actifs et MEE** (16 M€) sont en baisse.

La **charge fiscale** (521 M€) recule de 189 M€, en raison de la baisse du résultat et de la contribution exceptionnelle sur les résultats 2017.

Au total, le **résultat net part du groupe** atteint 1 035 M€ (+ 3,9 %).
L'assurance représente près de 30 % du résultat net du groupe.

BANQUE GRANDES ENTREPRISES - BANQUE D'INVESTISSEMENT

EN MILLIONS D'EUROS	2018	2017	VARIATION 2018/2017
Produit net bancaire	1 074	1 154	- 6,9 %
Résultat brut d'exploitation	694	776	- 10,6 %
Résultat avant impôt	706	769	- 8,2 %
Résultat net part du groupe	585	610	- 4,1 %

Le **PNB** atteint 1 074 M€ en baisse de 80 M€, principalement sur les activités de marché tandis que la banque de financement est en progression et le capital développement est quasi stable. La baisse des marchés vient d'un contexte de marché difficile, particulièrement en raison des valorisations des portefeuilles en fin d'année. Pour la BFI, la progression vient principalement des financements spécialisés et des grands comptes.

Les **frais généraux** (380 M€) sont stables (+ 0,5 %). Globalement, la progression du secteur résulte des charges générales d'exploitation (+ 4 M€), les charges de personnel reculant de 1 M€, tout comme les dotations aux amortissements/provisions (- 17,6%).

Le **coût du risque** est positif de 12 M€ (- 19 M€). Le coût du risque non avéré progresse de 21 M€ tandis que le risque avéré s'améliore de 40 M€. Cette évolution positive porte principalement sur les activités de financement.

L'**IS** atteint 121 M€, en baisse de 39 M€, en partie en raison de la diminution du résultat des activités de marché.

Le **résultat net part du groupe** est de 585 M€, en baisse de 25 M€.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

EN MILLIONS D'EUROS	2018	2017	VARIATION 2018/2017
Produit net bancaire	809	827	- 2,2 %
Résultat brut d'exploitation	237	256	- 7,4 %
Résultat avant impôt	256	254	0,8 %
Résultat net part du groupe	198	187	5,9 %

Les encours d'épargne financière bancaire (hors assurance-vie) sont en recul de 3,4 %, s'élevant à 256,6 Mds€, pénalisés par une fin d'année difficile sur les marchés financiers.

Le **PNB** s'établit à 809 M€, en diminution (- 2,2 %) et du fait du reclassement des entités du groupe La Française en IFRS 5 (gestion d'actifs) et malgré la consolidation de BLI en Banque privée.

Les **frais généraux** (572 M€) sont stables (+ 1 M€). Ils progressent sur la Banque Privée tandis qu'ils diminuent sur la gestion d'actifs, pour les mêmes raisons que pour le PNB.

Le **coût du risque** (15 M€) progresse de 7 M€.

Les **gains nets sur autres actifs et MEE** sont de + 34 M€ contre + 6 M€, un an plus tôt. La progression résulte principalement de la première consolidation de BLI et d'une plus-value sur un immeuble.

La ligne **« Impôts et autres »** (- 45 M€) comprend l'impôt sur les bénéfices qui atteint 66 M€ (- 10 M€), du fait des entités sous IFRS 5.

Au final, le **résultat net part du groupe** atteint 198 M€, en augmentation de 5,9 %.

AUTRES

EN MILLIONS D'EUROS	2018	2017	VARIATION 2018/2017
Produit net bancaire	1 326	1 458	- 9,1 %
Résultat brut d'exploitation	- 396	- 200	- 98,0 %
Résultat avant impôt	- 380	- 581	34,6 %
Résultat net part du groupe	- 356	- 808	55,9 %

Le **PNB** atteint 1 326 M€ en baisse de 132 M€, malgré la progression du pôle informatique, principalement du fait de cessions de titres 2017 non récurrentes.

Les **frais généraux** s'établissent à 1 722 M€ en hausse de 3,9 % (pôle informatique notamment).

Le **coût du risque** progresse (30 M€ contre 8 M€ en 2017).

Les **gains/pertes nets sur autres actifs et MEE** atteignent + 46 M€ contre - 373 M€ en 2017 (soit + 419 M€) principalement en raison de l'impact, en 2017, de la mise en résolution de BPE en 2017 et de la dépréciation partielle de *goodwills*.

L'**impôt sur le résultat et les gains/pertes sur activités abandonnées** atteignent 25 M€, en baisse de 250 M€, en raison d'éléments exceptionnels 2017, notamment la contribution exceptionnelle d'IS.

Au final, le **résultat part du groupe** du secteur est de - 356 M€, en progression de 452 M€.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

*Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes sont exprimées en millions d'euros. Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités sauf ceux expressément indiqués par un **.*

FONDS PROPRES**

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base individuelle (pour chacun des groupes de Crédit Mutuel), mais aussi consolidée au niveau national (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du groupe Crédit Mutuel sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio de solvabilité définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1 comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres de catégorie 2 (comprenant les TSR et TSDI éligibles) et des déductions réglementaires (parmi lesquelles : les immobilisations incorporelles, la différence négative entre les provisions et les pertes attendues, les positions de titrisations à 1 250 %, les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente, les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires…).

A compter du 1er janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes (hormis les titres en *cash-flow-hedge*), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

Le groupe Crédit Mutuel a été autorisé par le SGACPR et sous réserve du respect des conditions énoncées à l'article 49 du CRR, à retenir la méthode dite de la « VME » consistant à pondérer la valeur mise en équivalence des titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe, plutôt qu'à les déduire des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce titre, le groupe se conforme aux obligations déclaratives résultant de la surveillance des conglomérats financiers. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le groupe Crédit Mutuel respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

RATIO DE SOLVABILITÉ

Phase transitoire

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2018	31.12.2017
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**47 679**	**44 420**
Capital	10 304	10 053
Réserves éligibles avant ajustements	44 064	42 499
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	- 6 688	- 8 132
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	**1 021**	**1 158**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	**7 114**	**8 070**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**55 814**	**53 648**
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	243 675	229 568
Emplois pondérés au titre des risques de marché	4 113	3 589
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	24 250	21 528
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	**272 038**	**254 685**
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	17,5 %	17,4 %
Ratio Tier one	17,9 %	17,9 %
Ratio global	20,5 %	21,1 %

Données avec clauses transitoires incluant le résultat.

CIBLE

Ratio Common Equity T1 (CET1)	17,5 %	17,4 %
Ratio Tier one	17,5 %	17,4 %
Ratio global	20,4 %	20,7 %

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le processus d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques du groupe Crédit Mutuel au vu de son profil de risque est effectué annuellement au travers de l'analyse et la validation au plus haut niveau de la cartographie globale des risques du groupe. Celle-ci couvre les risques d'activité et de rentabilité, de capital, de liquidité, les risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, de crédit, de marché, risques opérationnels, ainsi que les risques non financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

La politique de gestion des risques de crédit du groupe Crédit Mutuel poursuit plusieurs objectifs :
- mesurer les exigences de fonds propres ;
- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

Conformément au cadre général d'appétence aux risques validé par le conseil d'administration de la Confédération, les stratégies et prises de risques sont de la responsabilité des groupes régionaux. Celles-ci doivent néanmoins être prises dans le respect des principes du cadre d'appétence aux risques validé par les instances dirigeantes nationales et des politiques de tolérance aux risques validées par les instances dirigeantes régionales. La politique de tolérance aux risques des groupes régionaux est par suite déclinée dans des procédures qui précisent notamment les règles d'octroi, les principales orientations retenues pour l'activité de crédit (notamment en matière de segment de clientèle), la définition et le suivi des limites. Les limites de financement sont fixées de telle sorte qu'elles soient adaptées à la politique de risques et aux fondamentaux financiers de l'entité concernée et cohérentes avec le dispositif national.

Les procédures nationales et régionales s'appuient sur le système de notation interne, établi dans le respect des exigences réglementaires de Bâle 3. Ce système est commun à l'ensemble des entités du groupe et permet de noter les contreparties éligibles aux approches notation interne. Il se fonde sur des modèles statistiques différents selon les segments de clientèle pour la banque de masse et sur des grilles de cotation élaborées par des experts pour les contreparties bancaires, les grandes entreprises et les marchés spécialisés. Toutes les contreparties éligibles aux approches internes sont positionnées sur une échelle de cotations, déclinée sur neuf positions saines en complément du défaut, et reflétant la progressivité du risque.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et déclassent les créances saines vers les créances douteuses en intégrant la notion de contagion au niveau d'un tiers. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties et est ajustée par les gestionnaires en fonction de l'évaluation de la perte finale.

Les outils nationaux de pilotage et de restitution du calcul des risques pondérés sont la source des cartographies sur les risques de crédit qui ventilent les engagements sur les axes principaux du système de notation interne. Ces états et les tableaux de bord plus détaillés qui les complètent, réalisés à l'échelle nationale et déclinés par entité régionale, permettent de suivre la qualité des engagements et le respect des limites nationales sur les risques de crédit. Les dirigeants des groupes régionaux (Directeurs généraux, Directeurs des risques et Directeurs des engagements), ainsi que les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en sont destinataires.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS ET CRÉANCES

EXPOSITION	31.12.2018	31.12.2017
Prêts et créances		
Établissements de crédit	45 385	38 727
Clientèle	468 904	435 677
Exposition brute	**514 289**	**474 404**
Dépréciations	**- 10 132**	**- 10 312**
Établissements de crédit	- 5	- 8
Clientèle	- 10 127	- 10 304
Exposition nette	**504 157**	**464 092**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ENGAGEMENTS DONNÉS

EXPOSITION	31.12.2018	31.12.2017
Engagements de financement donnés	**81 625**	**75 670**
Établissements de crédit	1 226	1 323
Clientèle	80 399	74 347
Engagements de garantie donnés	**26 038**	**23 864**
Établissements de crédit	4 680	3 393
Clientèle	21 358	20 471
Provision pour risques sur engagements donnés	**151**	**164**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES TITRES DE CRÉANCE

EXPOSITION	31.12.2018	31.12.2017
Titres de créance		
Effets publics	50 195	32 733
Obligations	117 346	130 573
Instruments dérivés	7 206	7 542
Pensions & prêts de titres	17 904	16 221
Exposition brute	**192 651**	**187 069**
Dépréciation des titres	- 259	- 115
Exposition nette	**192 392**	**186 954**

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PD (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

31.12.2018 Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1	0	138 076	955	0	0
0.1-0.25	0	87 333	408	0	3
0.26-0.99	0	130 197	1 213	0	0
1 - 2.99	0	49 915	6 493	0	33
3 - 9.99	0	20 706	12 634	0	17
≥10	260	3 292	11 832	0	14 186
Total	**260**	**429 520**	**33 534**	**0**	**14 239**

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS SPPI DES ENTITÉS D'ASSURANCE PAR *RATING* EXTERNE

31.12.2018 Par *rating* externe	Valeur brute comptable des actifs SPPI
AAA à AA+	8,2 %
AA à AA-	34,9 %
A+ à A	20,2 %
A-	9,1 %
BBB+ à BBB	15,7 %
BBB-	0,7 %
BB+ à BB	0,8 %
BB- À B+	0,2 %
B à B- et CCC+ à CCC-	0,1 %
NN *	10,1 %
Total	**100 %**

** Non côté.*

STRUCTURE DES ENCOURS INTERBANCAIRES ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS INTERBANCAIRES

	31.12.2018 en %	31.12.2017 en %
Structure des encours interbancaires par note (périmètre IRBA - encours bruts sains)		
A+	10,5 %	9,0 %
A-	32,9 %	38,4 %
B+	24,9 %	25,2 %
B-	21,3 %	18,8 %
C et en dessous (hors cotation défaut)	10,4 %	8,6 %

La structure des expositions interbancaires du groupe Crédit Mutuel, par note interne, reste de bonne qualité à fin 2018, avec près de 90 % des encours notés entre A et B.

	31.12.2018 en %	31.12.2017 en %
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	61,3 %	67,4 %
Allemagne	2,6 %	1,5 %
Europe hors France et Allemagne	20,2 %	18,3 %
Autres pays	15,9 %	12,7 %

Par zone géographique, les expositions interbancaires du groupe restent principalement localisées en Europe, notamment en France et en Allemagne.

RISQUES DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2018 en %	31.12.2017 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
A- Administrations et banques centrales	18,4 %	19,1 %
B- Établissements (institutions)	8,3 %	8,9 %
C- Entreprises (*corporate*)	22,1 %	21,2 %
D- Clientèle de détail (*retail*)	51,2 %	50,8 %

Le groupe Crédit Mutuel est essentiellement positionné sur la banque de détail dont le poids dans les expositions clientèle est stable.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RISQUES CLIENTÈLE

	31.12.2018 en %	31.12.2017 en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	81,4 %	82,8 %
Allemagne	6,3 %	5,4 %
Europe hors France et Allemagne	6,8 %	6,7 %
Autres pays	5,5 %	5,1 %

CONCENTRATION DES RISQUES BRUTS

	31.12.2018	31.12.2017
Concentration des risques bruts clientèle		
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre	91	79
Bilan en M€	38 894	31 311
Hors bilan en M€	24 377	23 537
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
Nombre	59	58
Bilan en M€	9 632	9 362
Hors bilan en M€	4 746	4 825

Tous engagements confondus, les 91 plus gros risques dépassant 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 695 millions d'euros (694 millions d'euros en 2017), alors que les 59 plus gros risques entre 200 et 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 244 millions d'euros (245 millions d'euros en 2017).

QUALITÉ DES RISQUES

	31.12.2018	31.12.2017
Créances dépréciées individuellement (S3)	14 499	14 806
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 1 240	- 1 199
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	- 7 850	- 8 157
Taux de couverture individuel	**54,1 %**	**55,1 %**
Taux de couverture global	**62,7 %**	**63,2 %**

En matière de qualité des risques, le taux de crédits douteux s'établit à 3,0 % contre 3,3 % à la clôture précédente.

ARRIÉRÉS DE PAIEMENT

31.12.2018	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 30 JOURS**	**> 30 JOURS ≤ 90 JOURS**	**> 3 MOIS**	**TOTAL**	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**5 140**	**1 889**	**256**	**5 200**	**12 485**
Administrations centrales	15	84	2	5	106
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	79	9	4	56	148
Entreprises non financières	3 713	756	203	2 686	7 358
Particuliers	1 333	1 040	47	2 453	4 873
Total	**5 140**	**1 889**	**256**	**5 200**	**12 485**

31.12.2017	Arriérés de paiement					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 3 MOIS**	**> 3 MOIS ≤ 6 MOIS**	**> 6 MOIS ≤ 1 AN**	**> 1 AN**	**TOTAL**	**TOTAL**	
Instruments de capitaux propres						**148**	**148**
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**429**	**429**
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	271	271
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	8	8
Entreprises non financières	0	0	0	0	0	150	150
Particuliers	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**4 969**	**46**	**131**	**6**	**5 153**	**6 631**	**11 784**
Administrations centrales	64	3	3	0	70	38	108
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	37	1	1	0	39	115	154
Entreprises non financières*	2 881	33	113	2	3 029	3 874	6 903
Particuliers*	1 988	10	13	4	2 015	2 604	4 619
Autres actifs financiers	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
Total	**4969**	**46**	**131**	**6**	**5 152**	**7 208**	**12 360**

** Les entrepreneurs individuels ont été reclassés en entreprises non financières en 2017.*

Un actif financier présente un arriéré de paiement lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Les encours impayés supérieurs à 90 jours et non déclassés sont non significatifs.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES RISQUES

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BRUTES PAR SECTEUR	31.12.2018 en %	31.12.2017 en %
Particuliers	43,2 %	42,2 %
Administrations publiques et Banques centrales	17,8 %	18,5 %
Banques et établissements financiers	6,3 %	6,9 %
Immobilier autres (dont location et foncières)	2,9 %	2,7 %
Promotion immobilière	1,1 %	1,0 %
Distribution	3,0 %	3,0 %
Entrepreneurs individuels	2,7 %	2,7 %
Batiment & matériaux de construction	2,2 %	2,1 %
Agriculteurs	1,7 %	1,7 %
Autres activités financières	1,8 %	1,8 %
Biens & services industriels	1,8 %	1,6 %
Holdings & Conglomérats	1,6 %	1,5 %
Agro-alimentaire & boissons	1,2 %	1,2 %
Transport industriel	1,2 %	1,1 %
Voyages & loisirs	1,1 %	1,0 %
Pétrole & gaz, Matières premières	0,8 %	0,8 %
Technologies de pointe	0,8 %	0,8 %
Industrie automobile	0,8 %	0,7 %
Services aux collectivités	0,6 %	0,6 %
Santé	0,6 %	0,6 %
Media	0,4 %	0,4 %
Associations	0,4 %	0,4 %
Produits ménagers	0,4 %	0,4 %
Autres filiales groupe*	4,6 %	5,7 %
Divers	0,3 %	0,3 %
Télécommunications	0,3 %	0,2 %
Chimie	0,3 %	0,2 %

Source : Périmètre consolidé CM-CIC - Calculateur Bâlois.
**dont Bail Actea, CIC Suisse, BDL, entités de leasing et d'affacturage rachetées à General Electric pour les expositions autres qu'administrations publiques, banques et particuliers.*

EXPOSITIONS LIÉES À LA CRISE FINANCIÈRE (DONNÉES FSB)

En réponse à la crise financière, le Conseil de Stabilité Financière (FSB) a formulé des recommandations en matière de transparence qui visent à améliorer l'information financière relative à certaines expositions à risque. Le Groupe Crédit Mutuel a souhaité appliquer ces recommandations pour une meilleure communication financière.

TITRISATION

Les encours présentés sont en millions d'euros.

SYNTHÈSE	VALEUR COMPTABLE 31.12.2018	VALEUR COMPTABLE 31.12.2017
RMBS	1 521	3 023
CMBS	543	52
CDO/CLO	3 211	1 897
Autres ABS	2 405	2 044
CLO couverts par des CDS	0	0
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	215	185
Total	**7 895**	**7 200**

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31 décembre 2018

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
Trading	472	-	-	253	725
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	810	543	2 951	1 895	6 199
Actifs financiers au coût amorti	239	-	260	257	756
TOTAL	**1 521**	**543**	3 211	**2 405**	7 680
France	252	-	555	644	1 451
Espagne	125	-	-	196	321
Royaume Uni	345	-	135	211	691
Reste de l'Europe	310	-	363	1 199	1 871
USA	293	543	639	1	1 476
Autres	197	-	1 519	155	1 870
TOTAL	**1 521**	**543**	**3 211**	**2 405**	**7 680**
US Agencies	125	-	-	-	125
AAA	1 045	543	3 041	1 634	6 262
AA	143	-	120	508	772
A	20	-	38	57	115
BBB	7	-	-	200	207
BB	18	-	-	7	25
Inférieur ou égal à B	162	-	-	-	162
Non noté	-	-	11	-	11
TOTAL	**1 521**	**543**	**3 211**	**2 405**	**7 680**

Expositions au 31 décembre 2017

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
Trading	1 503	5	17	141	1 666
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 149	46	1 720	1 677	4 591
Actifs financiers au coût amorti	371	1	160	226	759
TOTAL	**3 023**	**52**	**1 897**	**2 044**	**7 015**
France	71	2	251	599	923
Espagne	102	-	26	26	155
Royaume Uni	195	-	149	225	569
Reste de l'Europe	322	50	308	1 114	1 794
USA	2 214	-	417	43	2 674
Autres	119	-	745	36	900
TOTAL	**3 023**	**52**	**1 897**	**2 044**	**7 015**
US Agencies	1 834	-	-	-	1 834
AAA	643	-	1 778	1 285	3 706
AA	179	-	84	526	789
A	53	-	20	26	98
BBB	7	50	4	206	268
BB	21	-	-	-	21
Inférieur ou égal à B	287	2	-	-	289
Non noté	-	-	11	-	11
TOTAL	**3 023**	**52**	**1 897**	**2 044**	**7 015**

LE DISPOSITIF BALE 3 – RISQUES DE CRÉDIT

Afin de mieux prendre en compte la dimension de la qualité de l'emprunteur, un dispositif d'adéquation des fonds propres, incluant notamment la mise en place d'un système de notation interne propre à chaque établissement, a été instauré par le comité de Bâle et par la Commission européenne. Le règlement européen N°575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement reprend notamment ces dispositions.

Trois piliers encadrent cette réglementation bâloise :
- le **pilier I** introduit des exigences minimales de fonds propres, se matérialisant par le calcul d'un ratio de solvabilité incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- le **pilier II** impose aux banques de conduire leur propre appréciation du « capital économique » et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique ;
- le **pilier III** consiste à renforcer la discipline de marché par la publication d'un niveau élevé d'informations sur le profil de risque de chaque établissement assujetti. Pour y répondre, le groupe Crédit Mutuel met chaque année à disposition du public un rapport dédié sur son site internet institutionnel.

Concernant les exigences minimales de fonds propres (pilier I), les évolutions majeures par rapport au ratio Cooke sur le risque de crédit portent sur la modification du calcul des risques pondérés relatifs aux pertes inattendues (ou « *Unexpected loss* » = UL) au dénominateur du ratio et la correction éventuelle des fonds propres sur la base du différentiel entre pertes attendues (ou « *Expected loss* » = EL) et provisions au numérateur du ratio.

Trois approches d'une sensibilité croissante à l'égard du risque sont proposées aux banques pour la mesure du risque de crédit, sous autorisation et contrôle de leurs superviseurs : l'approche standard, l'approche notation interne fondation et l'approche notation interne avancée. Chaque établissement choisit le mécanisme qu'il estime le mieux convenir, en fonction du stade de développement des activités et de son organisation. L'utilisation des méthodes dites de notations internes est soumise à l'autorisation préalable du superviseur.

L'APPROCHE STANDARD

La méthode dite standard est proche de l'accord « Bâle I » dans le sens où celle-ci repose sur l'application de coefficients de pondération fixes associés aux différentes catégories d'expositions réglementaires. Les principales modifications concernent la possibilité de différencier les pondérations applicables sur la base des notations fournies par des organismes externes reconnus, et l'élargissement de l'éventail des sûretés (garanties) et dérivés de crédit pouvant être pris en compte par les banques.

Avec l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, les expositions sur les souverains et les collectivités locales du groupe Crédit Mutuel resteront durablement traitées selon cette méthode. Ces deux portefeuilles relèvent de la possibilité laissée aux groupes bancaires d'utiliser partiellement la méthode standard (« PPU » pour *Permanent Partial Use*).

LES APPROCHES NOTATIONS INTERNES (« IRB »)

Ces approches sont plus sophistiquées. Le risque de crédit est fonction des caractéristiques de chaque exposition (ou lot d'expositions) à partir des quatre paramètres suivants : la probabilité de défaut du débiteur à un an, la perte en cas de défaut, le facteur de conversion en équivalent crédit pour les engagements de hors-bilan et la durée[(1)]. L'utilisation de ces approches est conditionnée au respect d'un certain nombre d'exigences quantitatives et qualitatives visant à assurer l'intégrité du processus ainsi que l'estimation des paramètres utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Deux grandes approches existent :
- **IRB Fondation :** dans cette première approche, les établissements doivent fournir leurs estimations internes de probabilité de défaut. Les paramètres LGD, CCF et M sont définis règlementairement.
- **IRB Avancée :** dans cette seconde approche, les établissements fournissent leurs propres estimations internes des paramètres PD, CCF, LGD et M, ce qui nécessite un historique long sur une base statistique suffisante.

Le groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 3 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a ainsi autorisé le groupe Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :
- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille banques;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille corporate.

En 2018, dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque centrale européenne a confirmé l'autorisation donnée au groupe Crédit Mutuel, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail.

Le groupe Crédit Mutuel a par ailleurs reçu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière à compter du 31.03.2018. Enfin, dans le cadre du plan de « *roll out* », les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du

(1) Paramètre utilisé exclusivement sur les expositions vis-à-vis des administrations centrales, établissements et entreprises traités en approche IRB avancée.

groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France et de Targobank AG sont bien engagés.

En tant que banque coopérative appartenant à ses sociétaires clients, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires. En optant pour l'approche notation interne avancée pour la majeure partie de ses expositions, le groupe :
- a répondu aux exigences de la réglementation et du superviseur ;
- s'est doté d'un projet national ayant un effet normatif des pratiques ;
- a amélioré la qualification de sa clientèle en matière de risque, permettant d'affiner la gestion et le pilotage ;
- a mis à niveau ses systèmes d'information et ses méthodes de travail à tous les échelons de son organisation compte tenu de l'utilisation des notes dans la gestion.

Au total, le Crédit Mutuel a structuré son dispositif de gestion et de mesure des risques de crédits en capitalisant sur le dispositif Bâle 3 qui repose sur :
- un système de notation des contreparties unique ;
- une définition harmonisée du défaut et calée sur la comptabilité ;
- l'utilisation de paramètres nationaux intégrant des marges de prudence ;
- et de lourds investissements informatiques.

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (notamment les remboursements anticipés de crédits, les prorogations et les tirages de crédits confirmés).

Les groupes régionaux sont responsables de la gestion de leurs risques et des décisions de couverture. Conformément aux textes réglementaires (Arrêté du 3 novembre 2014), la direction des risques de la Confédération Nationale assure une mesure consolidée et homogène de ce risque, en coordonnant les approches méthodologiques et en mesurant régulièrement le risque global du groupe.

Les conventions et les limites de risques nationales sont référencées dans une «Méthodologie nationale en matière de risque de taux» harmonisée utilisée au sein du groupe Crédit Mutuel.

La mesure et la surveillance du risque de taux sont appréhendées au niveau régional par les groupes du Crédit Mutuel et au niveau national par la Confédération.

Au niveau régional

Les groupes de Crédit Mutuel disposent chacun d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Les entités du groupe Crédit Mutuel disposent d'un socle commun pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les *scénarii*, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activité de *trading book*, le portefeuille de négociation faisant l'objet d'un suivi au niveau des salles de marché.

Les entités du groupe ont adopté des systèmes de limites cohérents avec le dispositif national. Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein de Comités régionaux.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement, le cas échéant, par des opérations dites de macro couverture. Elles sont comptabilisées conformément à la version « *carved out* » d'IAS 39 adoptée par la Commission européenne. Les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent par ailleurs faire l'objet de couvertures spécifiques.

Au niveau national

Le risque de taux est mesuré trimestriellement au travers de deux indicateurs :
- le risque portant sur les revenus futurs : il est appréhendé par la sensibilité de la marge, dans un horizon court-moyen terme (1 à 5 ans) ;
- le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

Au niveau national, la limite de sensibilité du PNB à un ou deux ans inclut une production nouvelle sur la base de scenarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0,5 % sur les taux réglementés).

Sensibilité du PNB à une hausse différenciée des taux

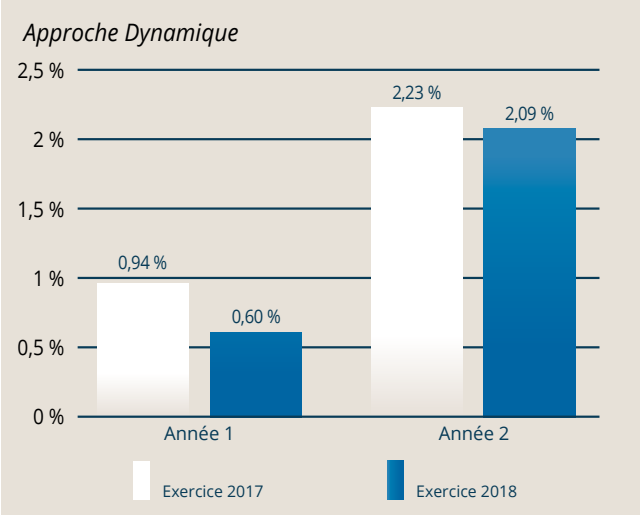

Sensibilité du PNB à une baisse différenciée des taux

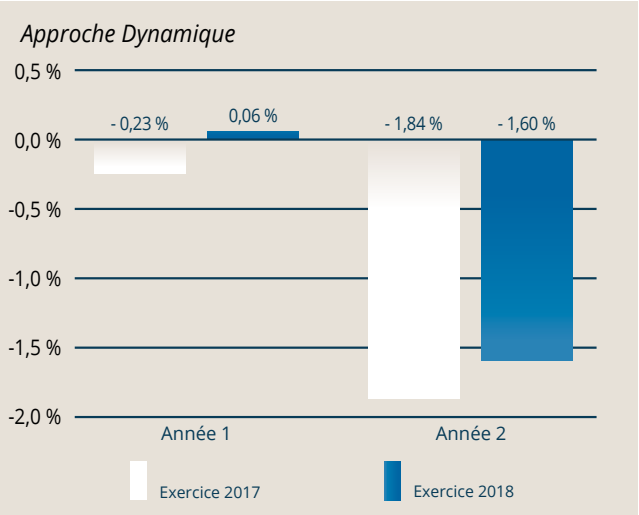

La sensibilité du groupe Crédit Mutuel est modérée à la hausse comme à la baisse des taux. D'autres *scenarii* (y compris stress) sont calculés sous l'égide de la CNCM.

La mesure de sensibilité de la valeur économique des fonds propres aux chocs taux de +/- 2% est également prise en compte dans le dispositif national de limites du groupe Crédit Mutuel.

En complément de ces indicateurs, le groupe Crédit Mutuel assure un suivi au niveau national des impasses statiques à taux fixes et à taux réglementés par horizon de temps, en encours fin de période.

Groupe Crédit Mutuel - Impasses (Actif-Passif) statiques en encours fin de période au 31.12.2018

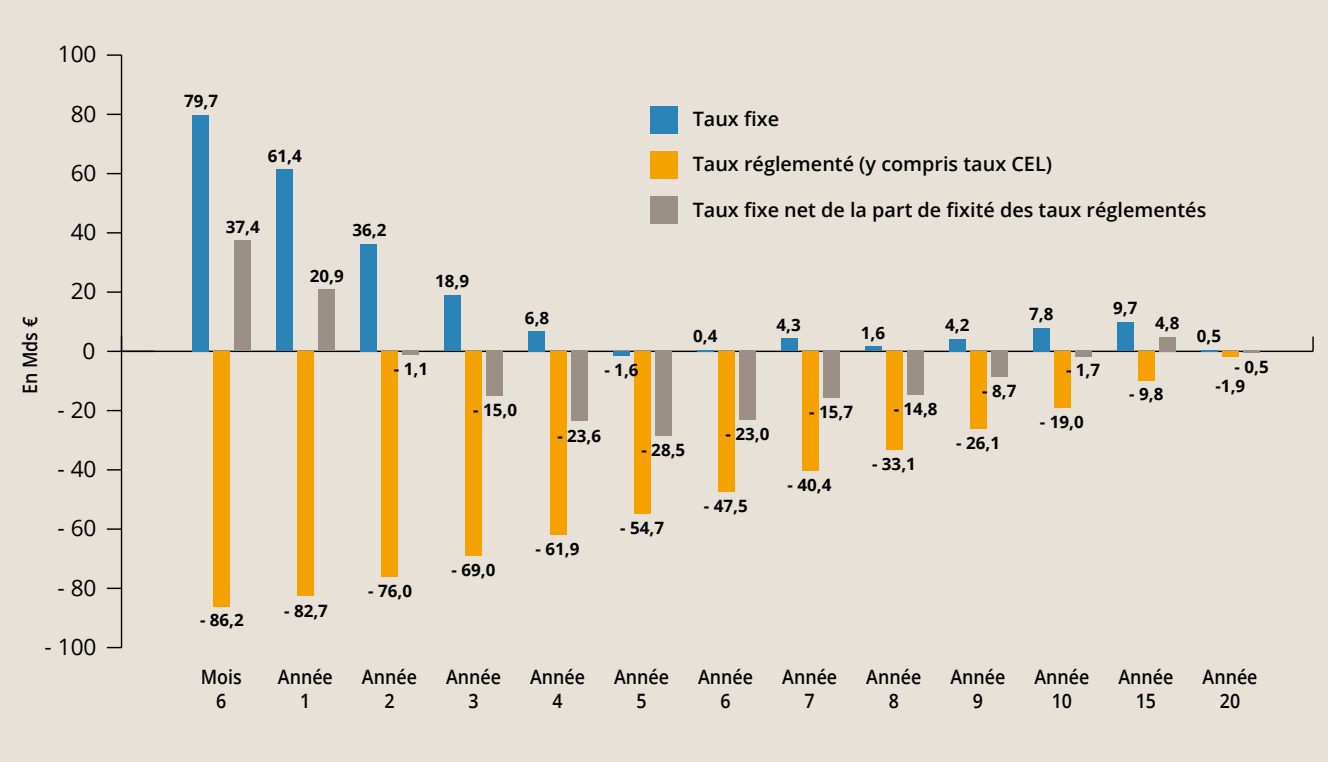

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par l'incapacité d'un établissement à honorer ses engagements.

Les caisses fédérales des groupes de Crédit Mutuel sont dotées d'une cellule ou comité dédié à la gestion de bilan ayant notamment pour objectif de maintenir un niveau de liquidité leur permettant de faire face à leurs obligations.

Dans le cadre du suivi de la liquidité, les groupes régionaux suivent notamment les indicateurs suivants :
- les ratios et états réglementaires de suivi de la liquidité (LCR, NSFR, ALMM).
  Plusieurs fédérations et caisses fédérales du groupe adoptent des limites plus prudentes que la réglementation ;
- l'indicateur de liquidité à moyen – long terme défini au niveau national, dont le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Il fait l'objet d'un dispositif de limites ;
- les réserves de liquidité et la mobilisation du *pool* 3G ;
- les plans de financement à horizon trois ans ;
- les coûts de la liquidité et du refinancement ;
- les simulations de crises de liquidité.

Avec un LCR s'établissant à 132,6 % au 31.12.2018, les réserves de liquidité du groupe Crédit Mutuel permettent de couvrir largement l'ensemble des tombées à court terme.
Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité dont la publication est exigée par l'ABE (*guidelines* EBA/GL/2017/01) depuis le 31/12/2017, sont présentées au sein du document relatif au Pilier 3 national.

VENTILATION DES INSTRUMENTS PAR MATURITÉ

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2018

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	64 023	-	-	-	-	-	-	64 023
Dépôts à vue - Établissements de crédits	4 022	-	-	-	-	-	-	4 022
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	508	1 458	1 475	2 447	4 422	3 647	584	14 541
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	35	27	93	40	1 156	559	5 534	7 444
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	1 653	1 983	5 113	3 711	14 921	13 636	242	41 259
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	911	911
Titres au coût amorti	145	75	1 331	5 361	2 076	854	236	10 078
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	57 771	24 831	35 338	35 428	132 782	227 477	3 748	517 375
Passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de banques centrales	350	-	-	-	-	-	-	350
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	301	401	439	710	1 431	1 907	27	5 216
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	38	28	116	106	116	144	-	548
Passifs fin. évalués au coût amorti	361 870	40 897	58 225	41 610	65 913	48 254	1 889	618 658

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :
- les durées sont les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat ;
Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

RISQUES DE CHANGE

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. Ce risque n'est pas significatif au niveau du groupe Crédit Mutuel.

RISQUES DE MARCHÉ

Le principal intervenant sur les marchés du groupe Crédit Mutuel est le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui intervient pour son compte propre ou celui d'autres fédérations. Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure entre autres le refinancement de l'activité des caisses locales, la gestion de portefeuilles titres et des activités commerciales à destination de la clientèle entreprises (opérations de change, couverture du risque de taux ou de change).

Les activités des salles de marché, les risques ainsi que les résultats économiques et comptables font l'objet d'un *reporting* régulier.

Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans le règlement interne des groupes régionaux. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents comités et présentées périodiquement aux conseils d'administration respectifs.

Au niveau national, un tableau de bord des activités de marché permet de suivre les indicateurs les plus importants et le respect du dispositif national de limites. Il est complété par le suivi régulier des résultats de stress historiques et hypothétiques sur les activités de marché de l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Méthodes utilisées par le groupe Crédit Mutuel

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres :

- depuis le 01.01.2010 sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de CM-CIC Factor ;
- depuis le 01.01.2012, l'homologation a été étendue sur le périmètre de CM-CIC Factor ;
- depuis le 30.09.2013, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Banque de Luxembourg ;
- depuis le 30.09.2014, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Cofidis France ;
- depuis le 30.06.2018, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Targobank Allemagne.

La déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée est effective depuis l'arrêté du 30.06.2012, sur autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Cadre général

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels (mis en place depuis 2002) s'appuie sur un référentiel unique et sur des méthodes d'évaluation quantitative communes. Les cartographies des risques sont réalisées par ligne de métier, objet et type de risque en étroite relation avec les directions fonctionnelles. Celles-ci instituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes basées sur des scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, une base des données externes à laquelle le groupe est abonné, et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques réalisés dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, et capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 et aux demandes des autorités de contrôle.

Structure et organisation

Le groupe dispose d'une fonction de gestion des risques opérationnels, clairement identifiée, qui coordonne et consolide l'ensemble du dispositif et le met en œuvre au sein de chaque entité. À ce titre :

- elle définit et gère les référentiels, les méthodes et les modèles d'évaluation ;
- elle organise la remontée des sinistres et des *Key Risk Indicators* (KRI) ;
- elle rédige les cartographies et procède aux travaux de modélisation ;
- elle élabore les méthodologies groupe ;
- elle oriente les plans de réduction ;
- elle gère les plans de financement.

Cette fonction est animée par les gestionnaires des risques opérationnels (un dans chaque groupe régional et autre entité de taille significative) dont l'action est coordonnée par la fonction nationale sous la responsabilité de la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Reporting et pilotage général

Le *reporting* et le pilotage général des risques opérationnels sont encadrés par les principes suivants :

- une information régulière des membres du conseil d'administration portant sur la sinistralité avérée ;
- des états de *reporting* spécifiques à destination des instances dirigeantes nationales présentant le profil de risque selon les axes d'analyse du référentiel groupe, les besoins en fonds propres, les pertes et les provisions sur les sinistres.

CONGLOMÉRATS FINANCIERS

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de contrôle prudentiel dans la lettre du 16 décembre 2005. L'arrêté CCLRF du 19 septembre 2005 impose *« aux établissements, détenant plus de 20 % du capital d'entités relevant du secteur des assurances, de déduire ces titres ainsi que les emprunts subordonnés de leurs fonds propres prudentiels. Toutefois les établissements assujettis peuvent ne pas déduire de leurs fonds propres les participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances et, dans ce cas, ils sont assujettis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de « consolidation comptable ». »*

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel exerce l'activité de conglomérat financier à travers le groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du groupe CM Alliance Fédérale), Suravenir (Vie) et Suravenir Assurances (non Vie) (filiales du CM Arkéa). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Au 31.12.2018, la couverture par les fonds propres du conglomérat financier que représente le groupe Crédit Mutuel, des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires ou de services d'investissement et d'assurance s'élève à 171,7 %.

Au 31.12.2018, le total de bilan du groupe Crédit Mutuel s'élève à 852,6 Mds€ et se répartit comme suit par secteur d'activité :

RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉS

Total Bilan en Mds€	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Éliminations réciproques	Consolidé
2018	1 045,7	183,4	97,1	33,4	92,7	**1 452,3**	- 599,7	**852,6**

Information quantitative sur toute transaction intragroupe dont le montant excède 5 % de la somme des exigences de solvabilité applicables aux différents secteurs, calculée sur la base de l'arrêté annuel précédent ou 500 M€

Le contrôle des transactions inter-sectorielles (banques et assurances) du conglomérat s'effectue à compter du 31.12.2017 par nature (à savoir, sur les transactions à date d'arrêté pour les éléments de dette, déclinés par durée moyenne résiduelle ; les engagements en hors bilan ; et sur le total des flux annuels pour les produits échangés).
Le détail des transactions intragroupes est requis par le régulateur dès lors que le montant total relevé pour un ensemble d'opérations par nature excède un certain seuil, à savoir :

- 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les éléments de dette et pour les engagements en hors bilan et ;
- 500 M€ ou 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les produits échangés.

Le seuil de 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat s'élevait au 31.12.2018, à 1 541 M€ (soit 5 % des exigences de solvabilité du conglomérat au 31.12.2017 qui s'élevaient à 30 811 M€)

PERSPECTIVES

En 2019, le groupe Crédit Mutuel poursuivra sa dynamique de développement et de diversification, au service de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Sa stratégie s'appuie sur les performances commerciales de ses réseaux de banque de détail, la croissance de ses activités d'assurance et le développement de ses filiales métiers en France et à l'étranger. Elle s'accompagne d'une gestion maîtrisée de ses coûts et de ses risques, afin de conforter la solidité financière du groupe.

LES ÉTATS FINANCIERS IFRS
au 31 décembre 2018

BILAN ACTIF

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2018	01.01.2018	NOTES	31.12.2017
Caisse, Banques centrales	64 023	64 724	1	64 724
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 062	20 004	6a, 6c, 9,10	68 829
Instruments dérivés de couverture	3 409	3 810	7,9,10	3 810
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41 550	40 271	4a, 4b, 5, 7,9	
Actifs financiers disponibles à la vente (2017 - IAS 39)				149 559
Titres au coût amorti	4 076	4 531	2c, 5, 7	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (2017 - IAS 39)				11 456
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	51 081	47 550	2a, 5, 7	43 666
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	467 439	432 691	2b, 5, 7	435 026
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 518	727		727
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	171 556	172 399	8,9	
Actifs d'impôts courants	2 365	2 305	11a	2 304
Actifs d'impôts différés	1 807	1 789	11b	1 486
Compte de régularisation et actifs divers	10 772	9 923	12a	17 187
Actifs non courants destinés à être cédés	531	119	12c	119
Participation aux bénéfices différée	0	0		0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	464	1 290	13	1 342
Immeubles de placement	273	290	14	3 380
Immobilisations corporelles	3 610	3 548	15a	3 548
Immobilisations incorporelles	1 165	1 128	15b	1 128
Écarts d'acquisition	4 863	4 907	16	4 907
Total de l'actif	**852 564**	**812 006**		**813 198**

BILAN PASSIF

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2018	01.01.2018	NOTES	31.12.2017
Banques centrales	350	285	1	285
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 431	6 222	6b,6c, 9,10	10 545
Instruments dérivés de couverture	2 894	3 777	7,9,10	3 777
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	59 887	54 126	3a,7	52 716
Dettes envers la clientèle au coût amorti	396 698	373 952	3b,7	374 176
Dettes représentées par un titre au coût amorti	138 684	130 008	3c, 7	130 058
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	88	- 452	7	- 452
Passifs d'impôts courants	887	1 090	11a	1 089
Passifs d'impôts différés	1 182	1 389	11b	1 525
Compte de régularisation et passifs divers	14 672	11 118	12b	20 052
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	67	14	12c	14
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	163 388	164 379	8	
Provisions techniques des contrats d'assurance (2017)				152 112
Provisions	3 924	3 820	17	3 704
Dettes subordonnées au coût amorti	9 696	10 402	3d	10 553
Capitaux propres totaux	**54 716**	**51 876**		**53 044**
Capitaux propres - Part du Groupe	**54 167**	**51 285**		**52 370**
Capital et réserves liées	10 331	10 083	18a	10 083
Réserves consolidées	39 507	36 940	18a	37 368
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	825	1 284	18b, 32, 33	1 941
Résultat de l'exercice	3 504	2 978		2 978
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	**549**	**591**	18c	**674**
Total du passif	**852 564**	**812 006**		**813 198**

COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2018	31.12.2017	NOTES
Intérêts et produits assimilés	25 491	19 103	20
Intérêts et charges assimilées	- 17 943	- 11 980	20
Commissions (produits)	5 945	5 762	21
Commissions (charges)	- 1 550	- 1 529	21
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	769	930	22
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018)	227		23
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (2017)		574	
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	1		24
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0		
Produits nets des activités d'assurance	3 480		25
Produits des autres activités (1)	2 332	24 434	26
Charges des autres activités (1)	- 1 226	- 19 546	26
Produit net bancaire	**17 526**	**17 748**	
Charges générales d'exploitation	- 10 706	- 10 428	27
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 626	- 641	27
Résultat brut d'exploitation	**6 194**	**6 679**	
Coût du risque de crédit	- 988	- 965	28
Résultat d'exploitation	**5 206**	**5 714**	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	59	- 344	13
Gains ou pertes sur autres actifs	95	3	29
Variations de valeur des écarts d'acquisition	7	- 15	30
Résultat avant impôt	**5 367**	**5 358**	
Impôts sur les bénéfices	- 1 810	- 2 326	31
Gains & pertes nets d'impôts/act aband	**21**	**22**	**12c**
Résultat net	**3 578**	**3 054**	
Résultat - Intérêts minoritaires	74	76	
Résultat net (part du groupe)	**3 504**	**2 978**	

(1) inclut les produits/charges sur activités d'assurance.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net	**3 578**	**3 054**
Écarts de conversion	42	- 109
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	- 211	106
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 350	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2	40
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1	- 3
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**- 515**	**34**
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la cloture	73	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	6	
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	5	
Réévaluation des immobilisations		-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 4	34
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	- 24	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**55**	**34**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**3 118**	**3 122**
Dont part du groupe	3 045	3 045
Dont part des intérêts minoritaires	73	77

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES			RÉSERVES CONSOLIDÉES
	Capital	Réserves liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées
Capitaux propres au 31 decembre 2016	**9 992**	**31**	**-**	**34 390**
Incidence de changements de méthodes comptables ou des corrections d'erreur				
Capitaux propres au 1er janvier 2017	**9 992**	**31**	**-**	**34 390**
Augmentation de capital	60			
Affectation du résultat 2016				3 253
Distribution 2017 au titre du résultat 2016				- 137
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle				- 2
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**60**	**-**	**-**	**3 114**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat				
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves				
Résultat 2017				
Sous-total				
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				- 208
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence				- 17
Autres variations				89
Capitaux propres au 31 decembre 2017	**10 052**	**31**	**-**	**37 368**
Incidence de la mise en œuvre d'IFRS 9 (uniquement pour 2018)				- 428
Capitaux propres au 1er janvier 2018	**10 052**	**31**	**-**	**36 940**
Augmentation de capital	248			
Affectation du résultat 2018				2 978
Distribution 2019 au titre du résultat 2018				- 151
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle				- 1
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**248**	**-**	**-**	**2 826**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 3
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)				- 3
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat				
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves				
Résultat 2018				
Sous-total				**- 3**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				- 89
Changement de méthodes comptables				-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence				16
Autres variations				- 183
Capitaux propres au 31 décembre 2018	**10 300**	**31**	**-**	**39 507**

GAINS/PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (NETS D'IS)								
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers			Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
		Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
89	**- 387**	**2 226**		**- 54**	**3 253**	**49 540**	**964**	**50 504**
89	**- 387**	**2 226**		**- 54**	**3 253**	**49 540**	**964**	**50 504**
						60		60
					- 3 253	-		-
						- 137	- 10	- 147
						- 2	2	-
-	**-**	**-**		**-**	**- 3 253**	**- 79**	**- 8**	**- 87**
- 109	34	242		-		167	1	168
		- 137		40		- 97	-	- 97
					2 978	2 978	76	3 054
- 109	**34**	**105**		**40**	**2 978**	**3 048**	**77**	**3 125**
						- 208	- 359	- 567
- 37		34				- 20	-	- 20
						89	-	89
- 57	**- 353**	**2 365**		**- 14**	**2 978**	**52 370**	**674**	**53 044**
		- 657				- 1 085	- 83	- 1 168
- 57	**- 353**	**1 708**		**- 14**	**2 978**	**51 285**	**591**	**51 876**
						248		248
					- 2 978	-		-
						- 151	- 12	- 163
						- 1	1	-
					- 2 978	**96**	**- 11**	**85**
41	- 7	- 474		4		- 439	- 1	- 440
		6					-	3
		- 6		-		- 6	-	- 6
			5			5		5
					3 504	3 504	74	3 578
41	**- 7**	**- 480**	**5**	**4**	**3 504**	**3 064**	**73**	**3 137**
						- 89	- 30	- 119
						-	-	-
3		- 25				- 6	- 1	- 7
						- 183	- 73	- 256
- 13	**- 360**	**1 203**	**5**	**- 10**	**3 504**	**54 167**	**549**	**54 716**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net	3 578	3 054
Impôt	1 810	2 326
Résultat avant impôts	**5 388**	**5 380**
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	626	641
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	13	15
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	114	6 252
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	59	- 344
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 67	- 53
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	- 1 034	832
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**- 289**	**7 344**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	2 891	- 3 011
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	- 11 686	- 4 371
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	153	- 6 368
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 305	611
- Impôts versés	- 1 911	- 2 256
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**- 8 248**	**- 15 395**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	**- 3 149**	**- 2 671**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	**- 1 535**	**1 737**
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	**- 113**	**- 710**
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	**- 700**	**- 595**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	**- 2 348**	**433**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	**82**	**- 87**
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	**7 751**	**- 967**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	**7 833**	**- 1 054**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	**81**	**- 232**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**2 417**	**- 3 524**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 3 149	- 2 671
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 2 348	433
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	7 833	- 1 054
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	81	- 232
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**60 488**	**64 011**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	64 441	68 027
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 3 953	- 4 016
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**62 905**	**60 487**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	63 674	64 441
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 769	- 3 954
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**2 417**	**- 3 524**

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2018	31.12.2017
(a) Les **flux liés aux opérations avec les établissements de crédit** se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	-3 396	-3 431
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	6 287	420
(b) Les **flux liés aux opérations avec la clientèle** se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-34 221	- 21 174
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	22 535	16 803
(c) Les **flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers** se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	- 686	- 9 973
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	966	- 769
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	-128	2 863
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	1	1 511
(d) Les **flux liés aux actifs financiers et aux participations** se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 43	- 20
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	- 21	1
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 6 555	-1 269
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 770	2 988
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	- 209	- 280
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	525	317
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les **flux liés aux immeubles de placement** se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 715	- 735
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	602	26
(f) Les **flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles** se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 926	-846
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	226	251
(g) Les **flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires** se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	248	224
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	-3	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	-163	-118
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
+ Encaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
- Décaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
(h) Les **autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement** se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	16 965	14 809
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	-8 936	-17 716
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	38	2 000
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	-316	- 60
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus	0	0

** Y compris les réévaluations liées aux acquisitions/cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente.*

SOMMAIRE DES ANNEXES

PARTIE I – PRINCIPES COMPTABLES 40

Note 1 : Périmètre de consolidation 40

Note 2 : Principes et méthodes de consolidation 40

Note 3 : Principes et méthodes comptables 41
3.1 Instruments financiers selon IFRS 9 41
3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers 41
3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis 41
3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis 44
3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers 44
3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres 45
3.1.4 Opérations en devises 45
3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture 45
3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés 45
3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture 45
3.1.6 Garanties financières et engagements de financement 47
3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers 47
3.1.8 Évaluation du risque de crédit 48
3.1.8.1 Gouvernance 48
3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2 48
3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues 49
3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux 49
3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine 50
3.1.8.6 Comptabilisation 50
3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers 50
3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif 50
3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif 50
3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur 50
3.2 Activités d'assurance 50
3.2.1 Instruments financiers 51
3.2.2 Actifs non financiers 53
3.2.3 Passifs non financiers 53
3.3 Instruments non financiers 53
3.3.1 Contrats de location 53
3.3.1.1 Opérations de location financement bailleur 53
3.3.1.2 Opérations de location financement preneur 53
3.3.2 Provisions 53
3.3.3 Avantages au personnel 54
3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies 54
3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 54
3.3.3.3 Autres avantages à long terme 54
3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail 54
3.3.3.5 Avantages à court terme 54
3.3.4 Immobilisations 54
3.3.5 Commissions 55
3.3.6 Impôts sur les résultats 56
3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts 56
3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 56
3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers 56

Note 4 : Information sectorielle 56

Note 5 : Informations relatives aux parties liées 57

Note 6 : Normes et interpretations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées 57
6.1 Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées 57
6.2 Normes et interprétations non encore adoptées par l'union européenne 58

Note 7 : Événements postérieurs à la clôture 58

PARTIE II – DONNÉES CHIFFRÉES 59

ANNEXES

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1.1.2018 :

• la norme IFRS 9

Elle remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :
- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation au titre du risque de crédit des instruments financiers (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 sont présentés en note « Première application » (partie II –données chiffrées). Le groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture reste donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du groupe à l'exception des pôles assurance relevant de la directive conglomérat (cf. périmètre – Secteur assurances), qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Le détail des principes IFRS 9 appliqués par le groupe est présenté en §3.1.

• La norme IFRS 15

Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

(1) A noter que le Groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. §3.2 Activités d'assurance.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 traduit le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

À cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :
- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conclu à l'absence d'impact significatif pour le groupe.

• D'autres amendements présentant des impacts non significatifs pour le groupe

Ils concernent :
- des précisions sur les informations à fournir selon IFRS 12 quand une participation dans une filiale, coentreprise ou entreprise associée est classée en tant qu'actif destiné à être cédé,
- l'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque/développement, sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amendement à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité,
- des indications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40),
- le traitement des acomptes dans le cadre des transactions en monnaie étrangères (IFRIC 22),
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2. Les modifications portent sur :
  • la comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie,
  • les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source,
  • la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

I/ PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe "une personne, une voix" et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la Caisse locale ne peut assumer seule.

Conformément à l'article L511-30 du Code monétaire et financier, la Confédération nationale est l'organe central du groupe. À ce titre, elle est chargée :
- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau ;
- de représenter le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la défense et la promotion de ses intérêts ;
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des groupes régionaux ainsi que de leurs filiales.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

1.1 Entité consolidante

Ainsi, au 31 décembre 2018, l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel est constituée de l'ensemble des caisses locales, des caisses fédérales, à vocation générale ou agricole et rurale, et des fédérations régionales des six groupes de Crédit Mutuel, de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, et de la Fédération du Crédit Mutuel agricole et rural.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des groupes régionaux est repris dans le périmètre national. Les entités communes, non consolidées au niveau régional, sont exclues lorsque le total bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé. Une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :
- *Des entités contrôlées de manière exclusive* : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient.

Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- *Des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
  - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
    L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

NOTE 2 : PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part

de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « Autres passifs ».

2.1.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

2.5 Écarts d'acquisition

• Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

• Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est c!omptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

NOTE 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

Les instruments financiers des pôles d'assurance restent comptabilisés selon IAS 39 (cf. § « 3.2 Activités d'assurance »)

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- *au coût amorti*, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- *en juste valeur par capitaux propres,* si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- *en juste valeur par résultat*, si :
- il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou

- le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

• Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.
Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI[1] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé[2] est considérée comme raisonnable, par exemple, si :
- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :
- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

• Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :
- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- les fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :
- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et /

(2) SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.
(3) Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère «non fréquent» de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans. (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité. Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

• Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.
Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.
Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité bancaire européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

À compter du 1er janvier 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement a été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.
Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :
- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».
Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

• les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
  - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.
Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

• les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.
Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

• Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux

taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.
Le groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :
- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 9).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

• Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la

définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.
Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :
- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique *« Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».*

Comptabilité de couverture

• Risques couverts

Le groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit…) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :
- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

• Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».* Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :
- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts*», symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective.

Les dérivés de couverture sont transférés en « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« *carve-out* ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.
Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.
Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.
En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des rénégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :
- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.
Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :
- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :
- les portefeuilles LDP (« *Low Default Porfolio* », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants…
- les portefeuilles HDP (« *High default Porfolio* », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants…

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :
- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :
- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs)

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

• Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

• Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés…
Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.
Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

• Probabilités de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

• Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

• Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

• Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme…) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :
- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 : Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée,

au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « Actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».
Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.
Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « *mark-to-model* ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :
- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, …

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2021, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments

financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9[4]. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques » et, au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements.
L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

3.2.1 Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :
- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 3.1.9.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

• Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :
Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :
Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :
- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

• Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *Prêts et créances* », ni en « *Actifs financiers détenus jusqu'à maturité* », ni en « *Juste valeur par résultat* ».

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux

(4) Par exemple, la recommandation conduit à présenter les titres émis par les entités d'assurance évalués selon IAS 39 dans le poste « Dettes représentées par un titre » avec ceux émis par la Banque évalués selon IFRS 9.

propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

• Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.
Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *Gains ou pertes latents ou* différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque*», en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

• Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.
Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

• Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *Coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *Coût du risque*».

Prêts et créances

• Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

• Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation

initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *Coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *Coût du risque*».

• Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

3.2.2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

3.2.3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « Provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

3.3 Instruments non financiers

3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.3.1.1 Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :
- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part, l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
- l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
- la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
- la provision pour impôts différés.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

3.3.1.2 Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :
- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.3.3 Avantages au personnel »);
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « Charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :
- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre/non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.
Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.
L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.
Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.
Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.
Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.3.4 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations

d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.
Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.
Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :	
- Terrain aménagements réseaux :	15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : (en fonction du type d'immeuble concerné)	20-80 ans
- Constructions – équipements :	10-40 ans
- Agencements et installations :	5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau :	5-10 ans
- Matériel de sécurité :	3-10 ans
- Matériel roulant :	3-5 ans
- Matériel informatique :	3-5 ans
Immobilisations incorporelles :	
- Logiciels acquis ou créés en interne :	1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)	9-10 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.
S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.
Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.
Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».
Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».
La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.
Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés
En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts
Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.
Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers
L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. *Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers »* ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

NOTE 4 : INFORMATION SECTORIELLE

En matière d'information sectorielle, le groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du reporting interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

• Information sectorielle par métier (1er niveau)
L'information sectorielle du groupe Crédit Mutuel est organisée selon cinq branches d'activité :
- Banque de détail
- Banque grandes entreprises et banque d'investissement
- Assurances
- Gestion d'actifs et banque privée
- Autres

Le secteur *banque de détail* regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Le secteur *banque grandes entreprises/banque d'investissement* est composé des activités suivantes :
- banque grandes entreprises : regroupe les activités bancaires et connexes à l'activité bancaire fournies à des grandes entreprises suivies par une direction commerciale ou filialisées ;
- banque d'investissement : banque de marché, banque d'affaires, capital-risque, capital développement, intermédiation financière, prise de participations.

Le secteur *assurances* comprend les activités d'assurance Vie et non Vie (Vie, IARD, courtage d'assurances).

Le secteur *gestion d'actifs/banque privée* regroupe les deux activités suivantes :
- gestion d'actifs : gestion collective (OPCVM, SCPI), épargne salariale, conservation, dépositaire dès lors qu'elle s'adresse à une clientèle propre, distincte de celle du réseau ;
- banque privée : gestion de fortune et de patrimoine.

Le secteur *autres* regroupe les filiales de moyens non rattachables à la banque de détail (technologies, monétique, formation, communication, tourisme).

Les transactions entre secteurs d'activité sont conclues à des conditions de marché.

• Information sectorielle par zone géographique (2e niveau)

Pour cette information sectorielle de second niveau, trois zones géographiques ont été définies au sein du groupe Crédit Mutuel :
- France
- Europe hors France
- Autres pays

L'analyse géographique du bilan et du résultat repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les administrateurs du 3e degré (Caisse Centrale du Crédit Mutuel et Confédération nationale du Crédit Mutuel). Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 0 des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

NOTE 6 : NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

6.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

• IFRS 16 – Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, entre en vigueur au 1er janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisées selon un modèle unique, avec constatation :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a poursuivi, en 2018, ses travaux d'analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Ainsi le groupe a choisi :
- d'appliquer la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Certains matériels seront ainsi exclus de l'application d'IFRS 16, du fait de leur caractère substituable (informatique notamment, à l'exception de quelques contrats significatifs qui seront activés) ;
- l'approche rétrospective modifiée, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes, pour la première application. Aucun impact en capitaux propres n'est attendu au 1er janvier 2019 ;
- d'opter pour les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€) ;
- en l'absence d'une position normative claire sur la prise en compte ou non des impôts différés, le groupe a décidé de mettre en œuvre les exemptions d'IAS12 et donc de ne pas comptabiliser d'impôts différés, dans l'attente du futur amendement l'IASB sur le sujet.

Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile…). Il activera principalement ses contrats immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes. Par ailleurs, le groupe suivra la position ANC sur les baux commerciaux : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans.

• IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1er janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :
- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte/n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

À ce stade, le groupe considère que le périmètre d'application d'IFRIC 23 se limite à l'impôt sur le résultat et qu'il n'entraine pas de changement par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

6.2 Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

• IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Compte tenu des nombreuses et complexes problématiques soulevées par les différentes parties prenantes (25 points ont été notés par l'IASB), dont les bancassureurs français, le *Board* a décidé de reporter d'un an la mise en œuvre de la norme, soit au 1er janvier 2022. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) est également décalée à la même date.

NOTE 7 : EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

II/ DONNÉES CHIFFRÉES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 0 : PÉRIMÈTRE - IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS PAR PAYS

0a - Composition du périmètre

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2018			31.12.2017			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
A. Banque de détail								
Entité consolidante								
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédération Nationale du CMAR	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale								
- Vocation Générale **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
- Caisse Agricole du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMAG **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
Adepi	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Bancas	FRANCE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banque du Groupe Casino	FRANCE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	MONACO	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	MAROC	-	-	NI	26,21	26,21	MEE	Déconsolidation
Banque de Tunisie	TUNISIE	34,00	34,00	MEE	34,00	34,00	MEE	
BECM Francfort (succursale de BECM)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	SAINT MARTIN (partie neerlandaise)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cartes et crédits à la consommation	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Est	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Iberbanco	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Nord Ouest	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Ouest	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Sud Ouest	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Asset Management	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Bail	FRANCE	100,00	100,00	IG	99,99	99,99	IG	
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	99,99	IG	
CM-CIC Caution Habitat SA	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Epargne Salariale	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Factor	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Gestion	FRANCE	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
CM-CIC Home Loan SFH	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Immobilier	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Lease	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Leasing Benelux	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	99,99	IG	
CM-CIC Leasing Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	99,99	IG	
CM-CIC Leasing Solutions SAS	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Belgique	BELGIQUE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	ESPAGNE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis France	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	HONGRIE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Italie	ITALIE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** *Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
*** *Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2018			31.12.2017			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	PORTUGAL	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis République Tchèque	REPUBLIQUE TCHEQUE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	POLOGNE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	SLOVAQUIE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Cofacredit	FRANCE	100,00	100,00	IG	64,00	64,00	IG	
Creatis	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Factofrance	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LYF SA	FRANCE	46,00	46,00	MEE	43,50	43,50	MEE	
Gesteurop	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Margem-Mediação Seguros, Lda	PORTUGAL	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Monabanq	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
SCI La Tréflière	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Commercial Finance AG	ALLEMAGNE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Targo Factoring Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Finanzberatung Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Leasing Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank AG (ex Targobank AG & Co. KGaA)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank Espagne	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa * **								
Arkéa Banking Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Crédit Bail	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Direct Bank	FRANCE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Arkéa Foncière	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Home Loans SFH	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Public Sector SCF	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa SCD	FRANCE	99,95	99,95	IG	99,95	99,95	IG	
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole	FRANCE	93,22	93,22	IG	93,22	93,22	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Collectivités	FRANCE	57,76	57,76	IG	57,76	57,76	IG	
Fédéral Equipements	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Service	FRANCE	97,78	97,76	IG	97,81	97,78	IG	
Financo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Finansemble	FRANCE	30,44	30,44	MEE	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
JIVAI	FRANCE	32,35	32,35	MEE	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
GICM	FRANCE	100,00	97,76	IG	100,00	97,78	IG	
Izimmo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Keytrade Bank (succursale de Arkéa Direct Bank)	BELGIQUE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Keytrade Bank Luxembourg SA	LUXEMBOURG	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
La Compagnie Francaise des Successions	FRANCE	32,60	32,60	MEE	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
Leasecom	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Leasecom Car	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Leetchi SA	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Linxo group	FRANCE	29,82	29,82	MEE	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
Mangopay SA	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Monext	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nextalk	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelle vague	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Novelia	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Procapital	FRANCE/BELGIQUE	99,98	99,96	IG	99,98	99,96	IG	
Pumpkin	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Civile Immobilière Interfédérale	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Strateo (succursale d'Arkéa Direct Bank)	SUISSE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Vivienne Investissement	FRANCE	34,40	34,40	MEE	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
Yomoni	FRANCE	34,49	34,49	MEE	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
Younited credit	FRANCE	25,80	25,80	MEE	25,60	25,60	MEE	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** *Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
*** *Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2018			31.12.2017			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
CMNE ***								
Bail Actea	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BCMNE	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Beobank Belgique	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BKCP Immo It SCRL	BELGIQUE	97,24	97,24	IG	96,01	96,01	IG	
CMNE Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE Home Loans FCT	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cumul sci	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCP Richebé Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT LFP Créances immobilières	FRANCE	68,11	68,11	IG	68,11	68,11	IG	
GIE CMN Prestations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Immobilière BCL Lille	FRANCE	55,00	55,00	IG	-	-	NI	Création
LFP Multi Alpha	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
L'Immobilière du CMN	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Lease	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
OBK SCRL	BELGIQUE	-	-	NI	100,00	99,99	IG	Fusion
SCI CMN 1	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 2	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 3	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location 2	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI RICHEBE INKERMAN	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Bureaux	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
SFINE Propriété à vie	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
Société Foncière & Immobilière Nord Europe	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
THEIA Viager	FRANCE	66,67	66,67	IG	80,00	80,00	IG	
Transactimmo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO ***								
SCI Merlet Immobilier	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Union Immobiliere Ocean SCI	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Acman	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Volney Bocage	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
B. Banque grandes entreprises/banque d'investissement								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	HONG-KONG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cigogne Management	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Capital (ex CM-CIC Capital et participations)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Conseil	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Innovation	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Investissement SCR	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT CM-CIC Home Loans	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital Investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Capital Managers Holding SLP	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
Arkéa Capital Partenaire	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
CMNE ***								
Nord Europe Partenariat	FRANCE	99,65	99,65	IG	99,65	99,65	IG	
Siparex Proximité Innovation	FRANCE	26,50	26,50	MEE	26,50	25,72	MEE	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2018			31.12.2017			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
CMO ***								
Océan Participations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Développement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
C. Gestion d'actifs et banque privée								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque de Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Luxembourg Investments SA	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Banque Transatlantique (BT)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Suisse	SUISSE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Dubly Transatlantique Gestion (ex Dubly Douilhet Gestion)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Transatlantique Gestion	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
CM Arkéa ***								
Oiko Gestion	FRANCE	15,15	15,54	MEE	23,68	23,92	MEE	
Altarocca AM AS	FRANCE	-	-	NI	25,38	25,63	MEE	Cession hors groupe
Arkéa Capital	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Aviafund Fund Facility Management GMBH	ALLEMAGNE	25,26	25,92	MEE	30,06	30,36	MEE	
Aviafund Fund Solution Services GMBH	ALLEMAGNE	25,26	25,92	MEE	30,06	25,80	MEE	
Aviarent Capital Management SARL	LUXEMBOURG	25,26	25,92	MEE	30,06	30,36	MEE	
Aviarent Invest AG	ALLEMAGNE	25,26	25,92	MEE	30,06	30,36	MEE	
Halles A Fourrages SCCV	FRANCE	17,83	18,29	MEE	21,22	21,43	MEE	
Marseille Furniture SARL	FRANCE	29,71	30,48	MEE	20,35	20,56	MEE	
Codabel Management	BELGIQUE	10,40	10,67	MEE	12,38	12,50	MEE	
DS Investment Solutions SAS (ex Derivatives Solutions)	FRANCE	23,78	24,39	MEE	28,29	28,57	MEE	
Primonial Immobilien GMBH (ex EC Advisors Gmbh)	ALLEMAGNE	29,72	30,49	MEE	35,36	35,71	MEE	
Federal Finance	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Finance Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Financiere de L'échiquier	LUXEMBOURG	11,89	12,20	MEE	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Leemo	ALLEMAGNE	11,89	12,20	MEE	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Link by Primonial	FRANCE	29,72	30,49	MEE	35,36	35,71	MEE	
Mata Capital	FRANCE	11,89	12,20	MEE	14,14	14,28	MEE	
New Primonial Holding	FRANCE	29,72	30,49	MEE	36,26	36,62	MEE	
PFP	FRANCE	29,72	30,49	MEE	36,26	36,62	MEE	
Primonial Partenaires	FRANCE	29,72	30,49	MEE	35,36	35,71	MEE	
Primonial	FRANCE	29,72	30,49	MEE	35,36	35,71	MEE	
Primonial Holding	FRANCE	29,72	30,49	MEE	35,36	35,71	MEE	
Primonial Luxembourg	LUXEMBOURG	29,72	30,49	MEE	35,36	35,71	MEE	
Primonial Luxembourg Fund Services	FRANCE	29,72	30,49	MEE	-	-	NI	Création
Primonial Luxembourg Real Estate	LUXEMBOURG	29,72	30,49	MEE	-	-	NI	Création
Primonial Management	FRANCE	29,72	30,49	MEE	34,48	34,82	MEE	
Primonial Management 2	FRANCE	29,72	30,49	MEE	36,26	36,62	MEE	
Primonial Reim	FRANCE	29,72	30,49	MEE	21,40	21,62	MEE	
Primonial TI	CANADA	-	-	NI	35,36	35,71	MEE	Dissolution
Schelcher Prince Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Sefal Property	FRANCE	29,35	30,11	MEE	34,92	35,27	MEE	
Sportinvest	FRANCE	29,72	30,49	MEE	35,36	35,71	MEE	
Stamina Asset Management	FRANCE	-	-	NI	35,36	35,71	MEE	Cession hors groupe
Upstone SAS	FRANCE	29,72	30,49	MEE	35,36	35,71	MEE	
Voltaire Capital	FRANCE	29,72	30,49	MEE	35,36	35,71	MEE	
CMNE ***								
ALGER Management Ltd	ROYAUME-UNI	50,00	50,00	MEE	50,00	48,52	MEE	
CD Partenaire	FRANCE	74,87	74,87	IG	74,87	72,66	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** *Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
*** *Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2018			31.12.2017			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Groupe Cholet	FRANCE	33,73	33,73	MEE	33,73	32,74	MEE	
Groupe la Française	FRANCE	100,00	100,00	IG	97,05	97,05	IG	
Inflection Point by La Française (ex Inflection Point Capital management Ldt)	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
JKC Capital Management Ltd	HONG-KONG	50,00	50,00	MEE	50,00	48,53	MEE	
La Française AM	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
La Française AM Finance Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
La Française AM Iberia	ESPAGNE	66,00	66,00	IG	66,00	64,06	IG	
La Française AM International	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
LFI Italie (succursale de La Française AM International)	ITALIE	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
LFI Londres (succursale de La Française AM International)	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
LFI Belgique (succursale de La Française AM International)	BELGIQUE	-	-	NI	100,00	97,05	IG	liquidation
LFI Allemagne (succursale de La Française AM International)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
La Française Global Investments	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,23	IG	
La Française Forum Real Estate Partners Korea	COREE DU SUD	100,00	100,00	IG	100,00	97,17	IG	
La Française Forum Real Estate Partners LLP	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	97,17	IG	
La Française Forum Real Estate Partners UK Finance Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	97,17	IG	
La Française Forum Real Estate Partners internationnal Lux sarl	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	97,17	IG	
La Française Forum Real Estate Partners UK Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	97,17	IG	
LF REPI UK German Branch (succursale de La Française Forum Real Estate Partners UK Ltd)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	97,17	IG	
La Française Forum Securities Limited	ETATS UNIS D'AMERIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
La Française Forum Securities UK Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
La Française Forum Securities Services Inc	ETATS UNIS D'AMERIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
La Française Forum Securities SG PTE Limited	SINGAPOUR	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
La Française Global Real Estate Investment Management Limited	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
La Française Inflection Point	FRANCE	-	-	NI	100,00	97,05	IG	Fusion
La Française Investment Solutions	FRANCE	56,04	47,57	IG	56,04	46,17	IG	
La Française Real Estate Managers	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	97,17	IG	
La Française Real Estate Partners	FRANCE	60,00	60,00	IG	60,00	58,30	IG	
La Française Real Estate Partners Limited	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	97,17	IG	
New Alpha Asset Management	FRANCE	58,75	58,75	IG	85,00	82,50	IG	
PU Retail Luxembourg Management Compagny sarl	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	97,17	IG	
Tages Capital LLP	ROYAUME-UNI	19,00	19,00	MEE	25,00	24,26	MEE	
Union Générale des placements	FRANCE	63,33	30,13	IG	63,33	29,24	IG	
Veritas Portfolio Gmbh & Co. KG	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
D. Multisecteurs								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Londres (succursale du CIC)	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC New York (succursale du CIC)	ETATS UNIS D'AMERIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Singapour (succursale du CIC)	SINGAPOUR	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Grand Cayman (succursale du CIC) (1)	ILES CAIMANS	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Entité incluse dans les comptes de la succursale de New York jusqu'au 31 décembre 2017
E. Sociétés d'assurance								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
ACM GIE	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM IARD	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM RE	LUXEMBOURG	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession hors groupe
ACM Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM VIE SA	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACMN IARD	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession de CMNE à Crédit Mutuel Alliance Fédérale puis fusion
ACMN Vie	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession de CMNE à Crédit Mutuel Alliance Fédérale puis fusion

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2018			31.12.2017			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Targopensiones, Entitad Gestor de Fondos de Pensiones, S.A (ex Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones,S.A)	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Agrupació serveis administratius	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Amdif	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	ESPAGNE	95,22	95,22	IG	95,22	95,22	IG	
Amsyr	ESPAGNE	-	-	NI	100,00	95,22	IG	Fusion
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	ESPAGNE	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Asistencia Avançada Barcelona	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Atlantis Asesores SL	ESPAGNE	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	ESPAGNE	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG	
Atlantis vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	ESPAGNE	88,06	88,06	IG	88,06	88,06	IG	
Astree Assurances	TUNISIE	30,00	30,00	MEE	30,00	30,00	MEE	
CP-BK Reinsurance SA	LUXEMBOURG	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession hors groupe
Foncière Massena	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM España	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ICM Life	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
MTRL	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Assurances	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession de CMNE à Crédit Mutuel Alliance Fédérale puis fusion
Nord Europe Life Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	Cession de CMNE à Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Nord Europe Retraite	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession de CMNE à Crédit Mutuel Alliance Fédérale puis déconsolidation
North Europe Life Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	Cession de CMNE à Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Partners	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Procourtage	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	MAROC	22,02	22,02	MEE	22,02	22,02	MEE	
SCI ACM	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Cotentin (ex SCI Eurosic Cotention)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Provence Bureaux	FRANCE	100,00	100,00	IG	66,67	66,67	IG	
SCI Rue de Londres	FRANCE	100,00	100,00	IG	66,67	66,67	IG	
SCI Saint Augustin	FRANCE	100,00	100,00	IG	66,67	66,67	IG	
SCI Tombe Issoire	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Serenis Assurances	FRANCE	99,71	99,71	IG	99,60	99,60	IG	
Targoseguros Mediación, S.A (ex Voy Mediación)	ESPAGNE	90,00	90,00	IG	90,00	90,00	IG	
CM Arkéa * **								
Suravenir	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Suravenir Assurances	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE * **								
SPV Jarna	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
F. Autres								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
Actimut	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Affiches d'Alsace Lorraine	FRANCE	100,00	98,66	IG	100,00	98,66	IG	
Alsacienne de Portage des DNA	FRANCE	100,00	98,66	IG	100,00	98,66	IG	
CIC Participations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Participations	FRANCE	70,63	70,63	IG	70,63	70,63	IG	
Le Dauphiné Libéré	FRANCE	99,99	99,99	IG	99,97	99,97	IG	
El Telecom	FRANCE	95,00	95,00	IG	95,00	95,00	IG	
EIP	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Est Bourgogne Médias	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** *Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
*** *Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2018			31.12.2017			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Euro Protection Surveillance	FRANCE	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG	
Euro-Information	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro-Information Développement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LYF SAS (ex Fivory SAS)	FRANCE	45,75	45,75	MEE	43,25	43,25	MEE	
France Régie	FRANCE	100,00	98,66	IG	100,00	98,66	IG	
GEIE Synergie	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	70,63	IG	
Groupe Dauphiné Media	FRANCE	100,00	99,99	IG	100,00	99,97	IG	
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Progrès	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Journal de la Haute Marne	FRANCE	50,00	49,98	MEE	50,00	47,57	MEE	
La Liberté de l'Est	FRANCE	97,13	97,09	IG	97,13	92,41	IG	
La Tribune	FRANCE	100,00	99,99	IG	100,00	99,97	IG	
Le Républicain Lorrain	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	FRANCE	98,66	98,66	IG	98,66	98,66	IG	
L'Est Républicain	FRANCE	99,96	99,96	IG	95,14	95,14	IG	
Lumedia	LUXEMBOURG	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Mediaportage	FRANCE	100,00	99,88	IG	100,00	98,80	IG	
Mutuelles investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Publiprint Province n°1	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Presse Diffusion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain Communication	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain - TV news	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SAP Alsace	FRANCE	99,88	99,88	IG	98,80	98,80	IG	
SCI Le Progrès Confluence	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société de Presse Investissement (SPI)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Investissements Médias (SIM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Deutschland Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Dienstleistungs Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology Gmbh (ex IT Consulting Gmbh)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology Gmbh Singapore Branch (succursale de Targo Technology Gmbh) (ex Targo IT Consulting GMBH Singapore Branch)	SINGAPOUR	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Management AG	ALLEMAGNE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Targo Realty Services Gmbh	ALLEMAGNE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
CM Arkéa ***								
Arkéa Bourse Retail	FRANCE	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Izimmo Holding	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
New Port	FRANCE	31,03	31,03	MEE	31,03	31,03	MEE	
SMSPG	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SMSPG2	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
CMNE ***								
2A	FRANCE	20,00	20,00	MEE	20,00	19,41	MEE	
Actéa Environnement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Financière Nord Europe	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fininmad	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Immo W16	BELGIQUE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession hors groupe
Nord Europe Participations et Investissements	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelles Expertises et Talents AM	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	97,05	IG	
SCI Centre Gare	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
SAS Helloasso	FRANCE	84,99	84,99	IG	84,99	84,99	IG	
SAS Volney Habitat	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Volney Patrimoine	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création

***** Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.

*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*

**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

OPCVM, SCPI et OPCI consolidés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays d'implantation	31.12.2018		31.12.2017	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
CM Arkéa					
Adage CBP Flex	FRANCE	36,6 %	36,6 %	-	-
Altarocca Rendement 2023	FRANCE	20 %	20 %	25,6 %	25,6 %
Arkea Capital 1	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Autofocus Airbag Octobre 2015	FRANCE	93,8 %	93,8 %	93,9 %	93,9 %
Autofocus Croissance Mars 2015	FRANCE	78 %	78 %	78,2 %	78,2 %
Autofocus Rendement Decembre 2014	FRANCE	93,7 %	93,7 %	93,7 %	93,7 %
Autofocus Rendement Juin 2014	FRANCE	-	-	87,3 %	87,3 %
Autofocus Rendement Mars 2015	FRANCE	93,3 %	93,3 %	93,5 %	93,5 %
Autofocus Rendement Mars 2016	FRANCE	79,3 %	79,3 %	-	-
Autofocus Rendement Novembre 2016	FRANCE	92,4 %	92,4 %	-	-
Autofocus Rendement Octobre 2014	FRANCE	91,5 %	91,5 %	91,7 %	91,7 %
Autofocus Rendement Septembre 2015	FRANCE	-	-	93,9 %	93,9 %
Autofocus Rendement Septembre 2016	FRANCE	96,4 %	96,4 %	-	-
Autofocus Rendement Janvier 2016	FRANCE	92,5 %	92,5 %	-	-
Autofocus Croissance Juin 2015	FRANCE	93,8 %	93,8 %	93,9 %	93,9 %
BPE Rendement 2018	FRANCE	36,3 %	36,3 %	40,2 %	40,2 %
Diapazen Climat Septembre 2016	FRANCE	97,8 %	97,8 %	-	-
FCPI Swen Europa 4	FRANCE	-	-	46,5 %	46,5 %
FCPR Funéraire A	FRANCE	-	-	35,4 %	35,4 %
FCT SP Eurocréances	FRANCE	43,4 %	43,4 %	44 %	44 %
FCT Suravenir Privat	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
FED Capital INV	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Federal Actions Éthiques	FRANCE	65,7 %	65,7 %	63,7 %	63,7 %
Federal Actions Rendement	FRANCE	96,8 %	96,8 %	96,6 %	96,6 %
Federal Apal	FRANCE	74,2 %	74,2 %	68,2 %	68,2 %
Federal Conviction Grande Asie	FRANCE	99,8 %	99,8 %	97,4 %	97,4 %
Federal Conviction ISR Euro	FRANCE	61 %	61 %	61,7 %	61,7 %
Federal Croissance	FRANCE	90,3 %	90,3 %	87,4 %	87,4 %
Federal Essor International	FRANCE	49,4 %	49,4 %	51,6 %	51,6 %
Federal Indiciel Japon	FRANCE	64,8 %	64,8 %	65,1 %	65,1 %
Federal Indiciel US	FRANCE	63,8 %	63,8 %	62,8 %	62,8 %
Federal Multi Actions Europe	FRANCE	73,7 %	73,7 %	71,9 %	71,9 %
Federal Multi L/S	FRANCE	50,9 %	50,9 %	-	-
Federal Multi Or et Matières 1ères	FRANCE	88,4 %	88,4 %	88,7 %	88,7 %
Federal Multi Patrimoine	FRANCE	90,7 %	90,7 %	89,3 %	89,3 %
Federal Multi PME	FRANCE	79,2 %	79,2 %	85 %	85 %
Federal Obligations Internationales ISR	FRANCE	36,3 %	36,3 %	40 %	40 %
Federal Opportunité Équilibre	FRANCE	99,7 %	99,7 %	99,7 %	99,7 %
Federal Opportunité Modéré	FRANCE	98,4 %	98,4 %	98,3 %	98,3 %
Federal Opportunité Tonique	FRANCE	98,8 %	98,8 %	98,9 %	98,9 %
Federal Optimal Plus	FRANCE	47,9 %	47,9 %	44,4 %	44,4 %
Federal Support Court Terme	FRANCE	42,2 %	42,2 %	-	-
Federal Support Trésorerie ISR	FRANCE	31,3 %	31,3 %	29,3 %	29,3 %
Formul Action 2017 FP	FRANCE	-	-	82,4 %	82,4 %
Formul'action 2017	FRANCE	-	-	94 %	94 %
Formul'action Securité	FRANCE	93,3 %	93,3 %	93,3 %	93,3 %
FPS Suravenir Actions Protect	FRANCE	100 %	100 %	-	-
FPS Compartiment 5	FRANCE	42,4 %	42,4 %	-	-
Kaleidoscope	FRANCE	98,3 %	98,3 %	98,5 %	98,5 %
LFP Multimmo Philoso	FRANCE	-	-	46,8 %	46,8 %
Opci Club FRANCE RET	FRANCE	46,3 %	46,3 %	46,3 %	46,3 %
Opci Preim Defense 2	FRANCE	35,5 %	35,5 %	35,5 %	35,5 %
Opci Preim Euros 2	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Opci Preimium	FRANCE	83,7 %	83,7 %	100 %	100 %
Opci Preims Euros	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Opci Tikehau Ret Pro	FRANCE	39,3 %	39,3 %	39,3 %	39,3 %
Primo Élite	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Pro Federal Liquidites C	FRANCE	61,3 %	61,3 %	43,4 %	43,4 %
SCI Pérennité Pierre	FRANCE	-	-	81,8 %	81,8 %
SCI PR2 Preim RET 2	FRANCE	38 %	38 %	38 %	38 %
SCI Progrès Pierre	FRANCE	100 %	100 %	-	-
SCI Surav Pierre	FRANCE	100 %	100 %	-	-
SCI Cloverhome	FRANCE	50 %	50 %	-	-
SCI Le Vinci Holding	FRANCE	100 %	100 %	-	-
SCI Sofidy Conv Immo	FRANCE	56,9 %	56,9 %	-	-
SCI Usufruimmo	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
SCPI Patrimmo Croissance	FRANCE	36,3 %	36,3 %	54 %	54 %
SCPI Pierre Expansio	FRANCE	57 %	57 %	57 %	57 %
SCPI Primofamily	FRANCE	40,4 %	40,4 %	-	-
SCPI Primonia Cap IM	FRANCE	43,2 %	43,2 %	42,1 %	42,1 %
SP Convert. Global Europe	FRANCE	33,4 %	33,4 %	23,9 %	23,9 %
SP Convertibles Isr Europe	FRANCE	29,8 %	29,8 %	25,6 %	25,6 %
SP Haut Rendement	FRANCE	33,6 %	33,6 %	41,4 %	41,4 %
SP NS Famille	FRANCE	42,1 %	42,1 %	-	-

Ces entités sont comptabilisées à la juste valeur sur option.

OPCVM, SCPI et OPCI consolidés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays d'implantation	31.12.2018		31.12.2017	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Stéréo 3	FRANCE	97 %	97 %	96,9 %	96,9 %
Suravenir Initiative Actions	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Suravenir Reference Actions	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Synergie Finance Investissement	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
UBS Archmore Idf	FRANCE	-	-	53,2 %	53,2 %
We Positive Invest	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
West Web Valley	FRANCE	35,4 %	35,4 %	38,6 %	38,6 %
CMNE					
Alteram Arbitrages	FRANCE	-	-	0,15 %	0,15 %
Beobank Funds – Beobank Dynamic Fund	LUXEMBOURG	44,13 %	44,13 %	55,74 %	55,74 %
Convictions Multifac	LUXEMBOURG	39,37 %	39,37 %	45,63 %	45,63 %
Crown Multifund SEL	LUXEMBOURG	85,14 %	85,14 %	75,55 %	75,55 %
Diademe Global Selec	LUXEMBOURG	89,26 %	89,26 %	89,89 %	89,89 %
Europimmo Market	FRANCE	86,93 %	86,93 %	37,65 %	37,65 %
FCT LFP Créances Imm	FRANCE	-	-	53,76 %	53,76 %
Forum European Real	FRANCE	99,00 %	99,00 %	-	-
Forum Glb Invest Scs	FRANCE	99,40 %	99,40 %	-	-
Investcore 2021	LUXEMBOURG	93,42 %	93,42 %	83,95 %	83,95 %
JKC Fund - La Française Jkc Asia Equity	FRANCE	47,92 %	47,92 %	39,12 %	39,12 %
La Française Absolute Emerging Debt - Part I	LUXEMBOURG	-	-	76,21 %	76,21 %
La Française Actions Euro Couvertes	LUXEMBOURG	96,96 %	96,96 %	95,37 %	95,37 %
La Française Actions Monde	FRANCE	57,76 %	57,76 %	55,66 %	55,66 %
La Française Allocation - Part F	FRANCE	40,56 %	40,56 %	57,04 %	57,04 %
La Française Euro Inflation- Part B	FRANCE	52,26 %	52,26 %	50,23 %	50,23 %
La Française Euro Souverains	FRANCE	-	-	35,36 %	35,36 %
La Française Index Variable - Part C	LUXEMBOURG	57,69 %	57,69 %	47,09 %	47,09 %
La Française Inflection Point Multi Trends	FRANCE	46,02 %	46,02 %	41,45 %	41,45 %
La Française Lux - Absolute Emerging Debt	FRANCE	42,95 %	42,95 %	48,18 %	48,18 %
La Française Lux - Forum Global Real Estate Securities	FRANCE	65,55 %	65,55 %	43,63 %	43,63 %
La Française Lux - Inflection Point European Equity	FRANCE	69,03 %	69,03 %	70,82 %	70,82 %
La Française Lux - Inflection Point Global Equity	LUXEMBOURG	-	-	63,34 %	63,34 %
La Française Lux - Inflection Point Leaders Emergents	FRANCE	99,06 %	99,06 %	99,25 %	99,25 %
La Française Lux - Inflection Point Zero Carbon	FRANCE	46,68 %	46,68 %	81,00 %	81,00 %
La Française Lux - JKC Asia Bond	FRANCE	92,55 %	92,55 %	99,67 %	99,67 %
La Française Lux - Multi-Asset Income	FRANCE	93,93 %	93,93 %	99,82 %	99,82 %
La Française Multistratégies Obligataires - Part I	FRANCE	48,07 %	48,07 %	41,22 %	41,22 %
La Française Patrimoine Flexible - Part F	LUXEMBOURG	74,55 %	74,55 %	68,12 %	68,12 %
La Française Profil Performance	LUXEMBOURG	75,06 %	75,06 %	74,76 %	74,76 %
La Française Rendement 4X4	FRANCE	60,50 %	60,50 %	45,67 %	45,67 %
La Française Séréni Flex	FRANCE	60,25 %	60,25 %	60,76 %	60,76 %
La Française Tages Event	FRANCE	51,62 %	51,62 %	99,99 %	99,99 %
La Française Tages Stratégie Actions	FRANCE	95,48 %	95,48 %	89,95 %	89,95 %
LF Europimmo	FRANCE	94,96 %	94,96 %	-	-
LF Grands Vignobles De France	FRANCE	57,72 %	57,72 %	57,72 %	57,72 %
LF Lux SU ES SEC	LUXEMBOURG	85,85 %	85,85 %	-	-
LF Opsis Patrimoine	FRANCE	-	-	41,99 %	41,99 %
LF Premium EM R	FRANCE	63,67 %	63,67 %	-	-
LF Rend Glob 2018	FRANCE	40,29 %	40,29 %	-	-
LF Tages Mult Arb Ii	FRANCE	77,33 %	77,33 %	-	-
LFIS Perspective FCP - I	FRANCE	-	-	100,00 %	100,00 %
LFIS Vision - Credit Opportunities	LUXEMBOURG	65,64 %	65,64 %	65,58 %	65,58 %
LFIS Vision - Premia Opportunities	LUXEMBOURG	-	-	60,03 %	60,03 %
LFIS Vision Ucits - Credit	LUXEMBOURG	38,51 %	38,51 %	90,73 %	90,73 %
LFIS Vision Ucits - Equity Defender	LUXEMBOURG	96,60 %	96,60 %	99,33 %	99,33 %
LFIS Vision Ucits - Premia Access	LUXEMBOURG	89,48 %	89,48 %	-	-
LFP Alloc Classi Eur	LUXEMBOURG	-	-	22,88 %	22,88 %
LFP Coussin Opportunites	LUXEMBOURG	99,73 %	99,73 %	99,82 %	99,82 %
LFP European Fund Of Funds	LUXEMBOURG	91,97 %	91,97 %	91,49 %	91,49 %
LFP Fd Multi Stra OB	LUXEMBOURG	-	-	30,55 %	30,55 %
LFP Op Delff E H R	LUXEMBOURG	-	-	26,38 %	26,38 %
LFP Pierre	FRANCE	51,90 %	51,90 %	46,83 %	46,83 %
LFP R2p I Hedge	LUXEMBOURG	-	-	61,11 %	61,11 %
LFP S&P Capital Iq Fund - LFP R2p Global Credit	LUXEMBOURG	76,56 %	76,56 %	-	-
LFP S&P Capital Iq Fund - LFP R2p Global High Yield	LUXEMBOURG	91,66 %	91,66 %	67,18 %	67,18 %
Multimark SPP OPCI	FRANCE	36,54 %	36,54 %	-	-
Multimmobilier 2	FRANCE	85,66 %	85,66 %	-	-
Newalpha Fintech	FRANCE	-	-	60,03 %	60,03 %
Quilvest European	FRANCE	38,00 %	38,00 %	-	-
Tages Anavon GB EQ	LUXEMBOURG	35,13 %	35,13 %	35,19 %	35,19 %
Tages Int Funds UC	LUXEMBOURG	63,00 %	63,00 %	63,03 %	63,03 %
Transition Energeti	FRANCE	61,97 %	61,97 %	-	-
UFG IC Fund	LUXEMBOURG	41,36 %	41,36 %	-	-
UFG Pixel 1	FRANCE	-	-	80,86 %	80,86 %

Ces entités sont comptabilisées à la juste valeur sur option.

0b - Implantations et activités par pays

Le Crédit Mutuel exerce principalement son activité en France, soit 80 % du PNB et 77 % du résultat net part du groupe.
Depuis 2008, le groupe a souhaité développer de manière maitrisée, son activité à l'international, se dotant ainsi d'un deuxième voire troisième marché domestique. Ainsi, ses principales filiales constituées de banque de réseaux ont été acquises principalement en Belgique, en Allemagne et en Espagne. D'autres filiales ou succursales ont notamment été créées afin d'accompagner l'internationalisation d'entreprises clientes.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs
Allemagne	1 621	626	- 148	- 21	- 106	5 817
Belgique	473	124	- 33	19	- 61	1 930
Canada	0	0	0	0	0	0
Espagne	414	88	- 31	8	- 21	2 472
États-Unis d'Amérique	119	77	- 8	- 4	- 10	90
France	14 042	6 652	- 1 437	- 93	- 2 398	68 448
Hong-Kong	7	2	0	0	0	13
Hongrie	36	5	0	0	- 2	338
Italie	50	6	0	0	- 4	240
Luxembourg	353	168	- 33	4	- 28	994
Maroc	0	73	0	0	0	0
Monaco	2	1	0	0	0	9
Pays-Bas	0	0	0	0	0	0
Pologne	2	- 1	0	0	0	46
Portugal	172	94	- 30	3	- 6	714
République de Corée	0	0	0	0	0	2
République Tchèque	7	- 2	0	0	- 1	146
Royaume-uni	44	22	2	0	- 4	83
Saint-Martin (partie néerlandaise)	3	1	0	0	0	9
Singapour	52	33	-3	0	- 4	141
Slovaquie	2	- 3	0	0	- 1	57
Suisse	126	42	-6	0	- 11	349
Tunisie	0	18	0	0	0	0
Total	**17 526**	**8 026**	**- 1 726**	**- 84**	**- 2 659**	**81 898**

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES (ACTIF/PASSIF)

	31.12.2018	01.01.2018
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	62 492	63 237
dont réserves obligatoires	3 393	3 475
Caisse	1 532	1 488
Total	**64 023**	**64 724**
Banques centrales - passif	**350**	**285**

NOTE 2 - ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

	31.12.2018	01.01.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	51 081	47 550
Prêts et créances sur la clientèle	467 439	432 691
Titres au coût amorti	4 076	4 531
Total	**522 596**	**484 772**

2a - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
. Créances saines (S1/S2)	50 722	47 316
Comptes réseau Crédit Mutuel [1]	30 919	27 134
Autres comptes ordinaires	4 042	2 749
Prêts	1 857	1 874
Autres créances	5 445	6 684
Pensions	8 459	8 874
. Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	-	-
. Créances rattachées	364	242
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 5	- 8
. Autres dépréciations (S3)	-	-
Total	**51 081**	**47 550**

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

2b - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Créances saines (S1/S2)	445 649	411 855
. Créances commerciales	15 591	15 024
. Autres concours à la clientèle	429 236	396 059
- crédits à l'habitat	233 866	217 684
- autres concours et créances diverses [1]	186 181	171 055
- pensions	9 289	7 320
. Créances rattachées	821	772
Créances d'assurance et réassurance	-	-
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	13 957	14 256
Créances brutes	**459 606**	**426 111**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2 127	- 1 996
Autres dépréciations (S3)	- 7 629	- 7 896
Sous total I	**449 849**	**416 219**
Location financement (investissement net)	17 405	16 320
. Mobilier	12 018	11 120
. Immobilier	5 387	5 200
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	542	550
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 136	- 136
Autres dépréciations (S3)	- 221	- 262
Sous total II	**17 590**	**16 472**
Total	**467 439**	**432 691**
dont prêts subordonnés	13	14

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (265 M€) et Fonds de garantie des dépôts (88 M€).

Opérations de location financement avec la clientèle

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2018
Valeur brute comptable	16 870	2 880	- 1 461	- 342	17 947
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 398	- 181	184	38	- 357
Valeur nette comptable	**16 471**	**2 700**	**- 1 277**	**- 304**	**17 590**

2c -Titres au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
.Titres	4 261	4 589
- Effets publics	2 434	3 022
- Obligations et autres titres de dettes	1 827	1 567
. Cotés	789	729
. Non cotés	1 038	838
. Créances rattachées	33	26
Total brut	**4 294**	**4 615**
dont actifs dépréciés (S3)	399	357
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 1	- 2
Autres dépréciations (S3)	- 217	- 82
Total net	**4 076**	**4 531**

NOTE 3 - PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

3a - Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31.12.2018	01.01.2018
Banques centrales	**350**	**285**
Dettes envers les établissements de crédit	**59 887**	**54 126**
Comptes réseau Crédit Mutuel	-	-
Autres comptes ordinaires	3 116	2 846
Emprunts	17 009	13 532
Autres dettes	4 378	7 384
Pensions	35 300	30 313
Dettes rattachées	84	51

3b - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
. Comptes d'épargne à régime spécial	178 497	169 355
- à vue	125 129	117 816
- à terme	53 368	51 538
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	266	269
Sous-total	**178 763**	**169 623**
. Comptes à vue	164 595	148 531
. Comptes et emprunts à terme	50 924	53 327
. Pensions	2 024	2 017
. Dettes rattachées	379	436
. Autres dettes	13	18
. Dettes d'assurance et de réassurance	-	-
Sous-total	**217 935**	**204 329**
Total	**396 698**	**373 952**

3c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Bons de caisse	336	605
TMI & TCN	64 103	63 672
Emprunts obligataires	73 310	64 722
Titres seniors non préférés	-	-
Dettes rattachées	935	1 009
Total	**138 684**	**130 008**

3d - Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2018	01.01.2018
Dettes subordonnées	8 320	9 020
Emprunts participatifs	24	25
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 236	1 241
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	116	116
Total	**9 696**	**10 402**

Principales dettes subordonnées

En millions d'euros	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	octobre-10	1 000	917	octobre-20
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-14	1 000	1 000	mai-24
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	septembre-15	1 000	1 000	septembre-25
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-16	1 000	1 000	mars-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-16	700	700	novembre-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-17	500	500	mars-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-17	500	500	novembre-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-18	500	500	mai-28
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	décembre-04	750	734	Indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	février-05	250	250	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSSDI	janvier-04	150	133	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	mars-14	120	118	juin-26
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-14	55	54	décembre-26
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-15	50	50	décembre-30
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-16	300	300	septembre-26
Crédit Mutuel Arkéa	TSSDI	juillet-04	97	96	Indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	juin-16	500	499	juin-26
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	février-17	500	497	février-29
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	octobre-17	500	497	octobre-29

NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

4a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2018	01.01.2018
. Effets publics	15 312	16 975
. Obligations et autres titres de dettes	25 137	22 169
- Cotés	23 187	20 517
- Non cotés	1 950	1 652
. Créances rattachées	219	232
Sous-total brut titres de dettes	**40 668**	**39 376**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	3	141
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 19	- 15
Autres dépréciations (S3)	- 1	- 1
Sous-total net titres de dettes	**40 648**	**39 360**
. Prêts	0	0
. Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	**0**	**0**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	**0**	**0**
. Actions et autres instruments de capitaux propres	124	200
- Cotés	102	121
- Non cotés	21	79
. Titres immobilisés	777	710
- Titres de participations	365	376
- Autres titres détenus à long terme	319	253
- Parts dans les entreprises liées	93	80
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
. Créances rattachées	1	1
Sous-total instruments de capitaux propres	**902**	**911**
TOTAL	**41 550**	**40 271**
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	69	241
Dont titres de participation cotés.	96	104

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.
Les cessions d'instruments de capitaux propres ont été limitées sur l'exercice, à hauteur de 9,5 M€. Les plus-values enregistrées en capitaux propres s'élèvent à 6 M€.

4b - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	< 20 %	382	829	429	264
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10 %	10 168	21 733	850	1 353
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	10 %	2 405	4 380	205	284
Crédit Logement	Non coté	< 10 %	1 871	10 770	239	121
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 40 %	563	32 180	-	0

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2017.

NOTE 5 - VALEUR BRUTE ET CADRAGE DES DÉPRÉCIATIONS

5a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2018	01.01.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Établissements de crédit soumis	**51 086**	**47 555**
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	51 070	47 470
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	16	85
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	**477 553**	**442 981**
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	429 520	393 740
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	33 534	34 435
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	14 239	14 552
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	260	254
Actifs financiers au coût amorti - titres	**4 294**	**4 615**
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 875	4 196
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	20	62
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	399	357
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	**40 668**	**39 377**
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	40 526	38 953
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	139	283
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	3	141
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	**0**	**0**
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Total	**573 601**	**534 528**

5b. Cadrage des dépréciations

	01.01.2018	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Établissements de crédit	- 7	- 1	3	0	- 5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 10 290	- 2 469	2 677	- 32	- 10 114
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 84	- 8	8	- 134	- 218
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 16	- 11	8	0	- 20
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Total	**- 10 397**	**- 2 489**	**2 696**	**- 166**	**- 10 357**

IFRS 9	01.01.2018	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2018
Prêts et créances Établissements de crédit	**- 7**	**- 1**	**3**	**0**	**- 5**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 4	- 1	2	- 2	- 5
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 3	0	1	2	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	**- 10 290**	**- 2 469**	**2 677**	**- 32**	**- 10 114**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 934	- 377	368	- 81	- 1 024
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1 199	- 626	482	103	- 1 240
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 8 001	- 1 460	1 803	- 54	- 7 712
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 156	- 6	24	0	- 138
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 84**	**- 8**	**8**	**- 134**	**- 218**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	- 1	0	1	-1
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 2	0	1	1	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 81	- 7	7	- 136	- 217
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 16**	**- 11**	**8**	**0**	**- 20**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 15	- 11	8	0	- 19
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	0	- 1
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	**- 10 397**	**- 2 489**	**2 696**	**- 166**	**- 10 357**

NOTE 6 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

6a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2018				01.01.2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**10 478**	**880**	**6 889**	**18 247**	**8 945**	**931**	**6 325**	**16 201**
- Effets publics	774	385	16	1 175	865	383	71	1 319
- Obligations et autres titres de dettes	9 158	495	1 967	11 620	7 112	548	2 331	9 991
. Cotés	*9 135*	*159*	*606*	*9 900*	*6 989*	*185*	*525*	*7 699*
. Non cotés	*23*	*336*	*1 361*	*1 720*	*123*	*363*	*1 806*	*2 292*
dont OPC	*30*		*1 597*	*1 627*	*123*		*1 889*	*2 012*
- Actions et autres instruments de capitaux propres	546		3 705	4 251	968		2 688	3 656
. Cotés	*546*		*1 076*	*1 622*	*968*		*344*	*1 312*
. Non cotés	*0*		*2 629*	*2 629*	*0*		*2 344*	*2 344*
- Titres immobilisés			1 201	1 201			1 235	1 235
. Titres de participations			*440*	*440*			*450*	*450*
. Autres titres détenus à long terme			*293*	*293*			*328*	*328*
. Parts dans les entreprises liées			*433*	*433*			*425*	*425*
. Autres titres immobilisés			*35*	*35*			*32*	*32*
Instruments dérivés	**3 797**			**3 797**	**3 730**			**3 730**
Prêts et créances		**17**	**1**	**18**		**10**	**63**	**73**
dont pensions		*0*		*0*		*0*		*0*
TOTAL	**14 275**	**897**	**6 890**	**22 062**	**12 674**	**941**	**6 389**	**20 004**

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 913 millions d'euros sur l'exercice.

6b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2018	01.01.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 947	5 938
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	484	284
TOTAL	**5 431**	**6 222**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2018	01.01.2018
Vente à découvert de titres	**1 227**	**2 111**
- Effets publics	3	0
- Obligations et autres titres de dettes	585	917
- Actions et autres instruments de capitaux propres	639	1 194
Dettes représentatives des titres donnés en pension	**0**	**0**
Instruments dérivés de transaction	**3 715**	**3 730**
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	**5**	**97**
TOTAL	**4 947**	**5 938**

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2018		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	476	490	- 14
Dettes subordonnées	0	0	0
Dettes interbancaires	2	2	0
Dettes envers la clientèle	6	6	0
Total	**484**	**498**	**- 14**

6c - Analyse des instruments dérivés de transaction

Instruments dérivés de transaction	31.12.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	**401 098**	**2 431**	**2 361**	**361 603**	**2 546**	**2 602**
Swaps	82 039	2 022	2 215	79 706	2 423	2 273
Autres contrats fermes	283 811	6	4	248 324	7	7
Options et instruments conditionnels	35 248	403	142	33 573	116	322
Instrument de change	**126 510**	**989**	**889**	**131 290**	**875**	**854**
Swaps	89 317	37	44	91 406	45	53
Autres contrats fermes	9 310	846	740	12 371	705	682
Options et instruments conditionnels	27 883	106	105	27 513	125	119
Autres que taux et change	**27 350**	**377**	**466**	**23 722**	**311**	**375**
Swaps	10 668	93	130	12 995	132	162
Autres contrats fermes	8 401	15	90	5 526	42	75
Options et instruments conditionnels	8 281	269	246	5 201	137	138
Total	**554 958**	**3 797**	**3 716**	**516 615**	**3 732**	**3 831**

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse.
Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 7 - COUVERTURE

7a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de *Fair Value Hedge*	210 818	3 408	2 872	156 850	3 808	3 747
Swaps	103 526	3 414	2 869	100 063	3 812	3 746
Autres contrats fermes	104 484	0	0	55 106	0	0
Options et instruments conditionnels	2 808	- 6	3	1 681	- 4	1
Couverture de *Cash Flow Hedge*	683	1	22	719	2	30
Swaps	683	1	22	689	2	30
Autres contrats fermes	0	0	0	30	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Total	**211 501**	**3 409**	**2 894**	**157 569**	**3 810**	**3 777**

- L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (-19 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).
- Le montant de réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie recyclé en résultat n'est pas significatif.

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Échéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2018
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de *Fair Value Hedge*	8 261	19 492	88 371	94 694	210 818
Swaps	6 862	12 759	54 592	29 313	103 526
Autres contrats fermes	1 327	6 516	31 976	64 665	104 484
Options et instruments conditionnels	72	217	1 803	716	2 808
Couverture de *Cash Flow Hedge*	0	202	182	299	683
Swaps	0	202	182	299	683
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Total	**8 261**	**19 694**	**88 553**	**94 993**	**211 501**

7b - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2018	01.01.2018	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	1 518	727	108,80 %
. de passifs financiers	88	- 452	- 119,47 %

7c - Eléments micro - couverts en *Fair Value Hedge*

Éléments couverts à l'Actif

	31.12.2018			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	443	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	155 753	1 190	- 3	53
Titres au coût amorti	1 589	72	- 20	3
Actifs financiers à la JVCP	20 109	163	31	0
Total	**177 894**	**1 425**	**8**	**56**

Éléments couverts au Passif

	31.12.2018			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	65 424	1 520	- 27	0
Dettes envers les établissements de crédit	15 434	828	2	0
Dettes envers la clientèle	45 048	8	0	0
Total	**125 906**	**2 356**	**- 25**	**0**

L'inefficacité globale constatée en résultat impacte négativement les comptes (-19 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).

NOTE 8 - PLACEMENTS/ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IAS 39)

8a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	31.12.2018	01.01.2018	Variation
Actifs financiers			
Juste valeur par résultat	49 962	52 855	- 5,5 %
- Transaction	0	2	- 100,0 %
- Juste valeur sur option - titres de dettes	10 951	10 031	9,2 %
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	39 011	42 822	- 8,9 %
Disponibles à la vente	101 139	102 326	- 1,2 %
- Effets publics et valeurs assimilées	27 575	11 296	144,1 %
- Obligations et autres titres de dettes	59 248	76 081	- 22,1 %
- Actions et autres instruments de capitaux propres	12 535	13 266	- 5,5 %
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 781	1 683	5,8 %
Prêts et créances	3 522	2 234	57,7 %
Détenus jusqu'à l'échéance	11 988	10 704	12,0 %
Sous total actifs financiers	**166 611**	**168 119**	**- 0,9 %**
Immeubles de placement	**3 724**	**3 090**	**20,5 %**
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	**1 221**	**1 190**	**2,6 %**
Total	**171 556**	**172 399**	**- 0,5 %**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 4 835 millions d'euros au 31.12.2018.

8b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	31.12.2018	01.01.2018	Variation
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Vie	124 548	125 400	- 0,7 %
Non vie	4 235	4 066	4,2 %
Unités de compte	22 971	22 191	3,5 %
Autres	463	455	1,8 %
TOTAL	**152 217**	**152 112**	**0,1 %**
Dont participation aux bénéfices différée passive	14 355	17 201	- 16,5 %
Participation aux bénéfices différée active	0	0	
Part des réassureurs dans les provisions techniques	436	428	1,9 %
Provisions techniques nettes	**151 781**	**151 684**	**0,1 %**
Passifs financiers			
Juste valeur par résultat	**6 110**	**4 372**	**39,8 %**
- Transaction	102	101	1,0 %
- Juste valeur sur option	6 008	4 271	40,7 %
Instruments dérivés de couverture	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit	1 463	2 577	- 43,2 %
Dettes représentées par un titre	0	0	
Dettes subordonnées	151	151	0,0 %
Sous-total	**7 724**	**7 100**	**8,8 %**
Autres passifs	**3 447**	**5 167**	**- 33,3 %**
Total Passifs financiers	**11 171**	**12 267**	**- 8,9 %**
Total Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	**163 388**	**164 379**	**0,0 %**

NOTE 9 - HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	34 125	5 712	1 713	41 550
- Effets publics et valeurs assimilées	14 638	762	0	15 400
- Obligations et autres titres de dettes	19 154	4 941	1 153	25 248
- Actions et autres instruments de capitaux propres	103	9	12	124
- Participations et ATDLT	230	0	455	685
- Parts entreprises liées	0	0	93	93
Transaction/JVO /Autres	11 854	5 130	5 078	22 062
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	615	159	0	774
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	385	0	0	385
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	16	0	0	16
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	7 905	926	327	9 158
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	112	20	363	495
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	775	986	207	1 968
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	546	0	0	546
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	1 249	0	2 455	3 704
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	4	1	729	734
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	467	467
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2	0	2
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	15	0	15
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	1	0	1
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	247	3 020	530	3 797
Instruments dérivés de couverture	0	3 398	11	3 409
Total	**45 979**	**14 240**	**6 802**	**67 019**
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	32 030	13 060	4 872	49 962
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 371	9 070	510	10 951
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	30 659	3 990	4 362	39 011
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	93 798	4 814	2 527	101 139
dont actifs SPPI				82 873
- Effets publics et valeurs assimilées	27 471	104	0	27 575
- Obligations et autres titres de dettes	55 493	2 242	1 513	59 248
- Actions et autres instruments de capitaux propres	10 014	2 443	78	12 535
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	820	25	936	1 780
Total	**125 828**	**17 874**	**7 399**	**151 101**

31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction/JVO	1 443	3 230	758	5 431
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2	0	2
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	6	0	6
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	476	0	476
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 443	2 746	758	4 947
Instruments dérivés de couverture	0	2 873	21	2 894
Total	**1 443**	**6 090**	**779**	**8 325**
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 110	0	6 110
- Transaction	0	102	0	102
- Juste valeur sur option	0	6 008	0	6 008
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	**0**	**6 110**	**0**	**6 110**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.
- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31.12.2018	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	2 000	660	0	- 691	0	140	283	0	63	2 455

Seuls les transferts significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

NOTE 10 - COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31.12.2018				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	8 792	- 1 586	7 206	- 1 719	0	- 3 518	1 969
Pensions	20 668	0	20 668	- 358	- 19 942	- 177	191
Total	**29 460**	**- 1 586**	**27 874**	**- 2 077**	**- 19 942**	**- 3 695**	**2 160**

31.12.2018				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	8 297	- 1 586	6 711	- 1 750	0	- 3 307	1 654
Pensions	44 718	0	44 718	- 359	- 43 551	- 798	10
Total	**52 987**	**- 1 586**	**51 429**	**- 2 109**	**- 43 551**	**- 4 105**	**1 664**

31.12.2017				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	7 504	0	7 504	- 2 378	0	- 2 927	2 199
Pensions	17 828	0	17 828	- 357	- 17 274	- 58	139
Total	**25 332**	**0**	**25 332**	**- 2 735**	**- 17 274**	**- 2 985**	**2 338**

31.12.2017				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	7 569	0	7 569	- 2 419	0	- 4 081	1 069
Pensions	38 743	0	38 743	- 357	- 38 133	- 241	12
Total	**46 312**	**0**	**46 312**	**- 2 776**	**- 38 133**	**- 4 322**	**1 081**

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS. Les montants figurant dans la 2e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation» correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « Trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

NOTE 11 - IMPÔTS

11a - Impôts courants

	31.12.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	2 365	2 305
Passif (par résultat)	887	1 090

11b - Impôts différés

	31.12.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	1 536	1 602
Actif (par capitaux propres)	271	187
Passif (par résultat)	685	703
Passif (par capitaux propres)	497	686

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2018		01.01.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	12	0	12	0
. Différences temporaires sur	2 047	1 434	1 434	1 583
- réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	482	681	452	905
- activité assurance	75	169	16	229
- provisions	1 063	1	1 105	2
- réserve latente de location financement	0	379	0	264
- résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
- autres décalages temporaires	426	204	397	183
. Compensation	- 252	- 252	- 193	- 193
Total des actifs et passifs d'impôts différés	**1 807**	**1 182**	**1 789**	**1 389**

Les impôts différés sont calculés selon le prinicpe du report variable.

NOTE 12 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

12a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	635	1 122
Comptes d'ajustement sur devises	282	57
Produits à recevoir	688	775
Comptes de régularisation divers	4 285	2 843
Sous-total	**5 890**	**4 797**
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	202	182
Débiteurs divers	4 548	4 868
Stocks et assimilés	48	24
Autres emplois divers	84	52
Sous-total	**4 882**	**5 126**
Total	**10 772**	**9 923**

12b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	435	811
Comptes d'ajustement sur devises	94	62
Charges à payer	1 864	1 669
Produits constatés d'avance	1 990	1 969
Comptes de régularisation divers	6 610	2 314
Sous-total	**10 993**	**6 825**
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	735	896
Versements restant à effectuer sur titres	336	556
Créditeurs divers	2 608	2 841
Sous-total	**3 679**	**4 293**
Total	**14 672**	**11 118**

12c - Actifs/passifs non courants destinés à être cédés

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » , sont classés en « Gains & pertes nets d'impôts sur activités en cours de cession » :
- En 2018 : l'impact en résultat concerne des entités du groupe La Française. Au bilan, figure également le groupe Leasecom.
- En 2017 : le résultat de cession de l'activité Banque privée de la succursale de Singapour, ainsi que le résultat de cette activité jusqu'à la date de cession réalisée le 2 décembre 2017.

NOTE 13 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

13a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus(1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) **	MAROC	NA	-	56	19	-
Banque de Tunisie	TUNISIE	34	160	16	6	171
LYF S.A. (ex Fivory)	FRANCE	46	8	- 1	-	NC*
New Port	FRANCE	31	31	2	-	
Younited credit	FRANCE	26	10	- 4	-	
Groupe Cholet-Dupont	FRANCE	34	14	1	1	NC*
Astree	TUNISIE	30	14	1	1	19
Royal marocaine d'assurance	MAROC	22	130	17	12	NC*
Autres		-	41	- 34	7	0
Total (1)			**408**	**54**	**46**	
Coentreprises						
Banque Casino	FRANCE	50	55	5	-	NC*
Bancas	FRANCE	50	1	-	-	NC*
Total (2)			**56**	**5**	**-**	
Total (1)+(2)			**464**	**59**	**46**	

(1) En trésorerie et en actions.

** NC : non cotée.*

*** La sortie de périmètre de BMCE a été réalisée au 30 septembre 2018 et a notamment été motivée par l'incapacité répétée du groupe à pouvoir exercer son influence sur les décisions de gestion de l'entreprise. À compter du 30 septembre 2018, les titres BMCE sont désormais comptabilisés à la juste valeur par résultat. La déconsolidation n'a pas généré d'impact significatif sur le compte de résultat du groupe.*

31.12.2017	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus(1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	MAROC	26,21	870	- 130	42	897
Banco Popular Español	ESPAGNE	3,95	0	- 246	0	0
Banque de Tunisie	TUNISIE	34,00	165	15	7	166
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	MAROC	22,02	114	20	11	NC*
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	50,00	48	9	0	NC*
New Port	FRANCE	31,03	41	3	0	0
Younited Credit	FRANCE	25,60	11	- 4	0	NC*
Astrée Assurance	TUNISIE	30,00	14	2	1	23
Autres			30	-9	4	
Total (1)			**1 293**	**- 340**	**65**	
Coentreprises						
Banque Casino	FRANCE	50,00	48	- 4	0	NC*
Bancas	FRANCE	50,00	1	0	0	NC*
Total (2)			**49**	**- 4**	**0**	
Total (1)+(2)			**1 342**	**- 344**	**65**	

(1) En trésorerie et en actions.

** NC : non cotée.*

13b - Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2018	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie [2]	5 279	269	164	136	NC	801
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya) [1]	351 720	18 695	4 630	1 119	3 691	6 558
Groupe Cholet Dupont	278	23	7	4	-	42
Astrée Assurance [2]	525	122	22	17	55	179
Coentreprises						
Banque Casino	1 198	136	63	9	0	112

(1) Données financières individuelles en devise locale (Dirham Marocain).
(2) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien).
(3) Données 2017.
** NC : non communiqué.*

31.12.2017	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur [1]	305 923	12 990	5 615	2 835	- 6	23 583
Banque de Tunisie [2]	4 718	236	129	101	NC	730
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya) [1]	342 166	17 756	4 551	905	4 997	5 529
Groupe Cholet Dupont	308	21	5	3	-	41
Astrée Assurance [2]	441	146	23	14	39	155
Coentreprises						
Banque Casino	978	118	53	6	0	97

NOTE 14 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2018
Coût historique	443	28	- 4 5	10	436
Amortissement et dépréciation	- 153	- 14	16	- 12	- 163
Montant net	**290**	**14**	**- 29**	**- 2**	**273**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 511 millions d'euros au 31.12.2018.

NOTE 15 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

15a - Immobilisations corporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2018
Coût historique					
Terrains d'exploitation	604	23	- 4	0	623
Constructions d'exploitation	5 983	168	- 106	61	6 106
Autres immobilisations corporelles	3 168	490	- 282	- 60	3 316
Total	**9 755**	**681**	**- 392**	**1**	**10 045**
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 7	-2	0	1	- 8
Constructions d'exploitation	- 3 718	- 234	93	- 42	- 3 901
Autres immobilisations corporelles	- 2 482	- 236	149	43	- 2 526
Total	**- 6 207**	**- 472**	**242**	**2**	**- 6 435**
Montant net	**3 548**	**209**	**- 150**	**3**	**3 610**

Dont immeubles loués en location financement

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2018
Valeur comptable brute	152	0	0	- 11	141
Amortissements et dépréciations	- 35	- 2	0	10	- 27
Total	**117**	**- 2**	**0**	**- 1**	**114**

15b - Immobilisations incorporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2018
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	502	51	- 1	- 72	480
. Immobilisations acquises	2 666	194	- 68	55	2 847
- logiciels	896	45	- 10	81	1 012
- autres [1]	1 770	149	- 58	- 26	1 835
Total	**3 168**	**245**	**- 69**	**- 17**	**3 327**
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	- 383	- 51	1	74	- 359
. Immobilisations acquises	- 1 657	- 107	13	- 51	- 1 802
- logiciels	- 808	- 39	2	- 72	- 917
- autres [2]	- 849	- 68	11	21	- 885
Total	**- 2 040**	**- 158**	**13**	**23**	**- 2 161**
Montant net	**1 128**	**87**	**- 56**	**6**	**1 165**

NOTE 16 - ÉCART D'ACQUISITION

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2018
Écart d'acquisition brut	5 399	8	- 35	0	5 372
Dépréciations	- 491	- 18	0	-	- 509
Écart d'acquisition net	**4 907**	**- 9**	**- 35**	**0**	**4 863**

FILIALES	Valeur de l'EA au 01.01.2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31.12.2018
Targobank Allemagne	2 787				63	2 851
Groupe CIC	515				0	515
Groupe Cofidis	466					466
dont Cofidis Participations	*457*					*457*
dont Cofidis SGPS	*0*					*0*
dont Cofidis Italie	*9*					*9*
Targobank Espagne	0					0
Groupe La Française	178					178
Procapital	63					63
Arkéa Direct Bank (ex Fortunéo)	166					166
Monext	100					100
Factofrance SAS	68					68
El Télécom	78					78
Heller Gmbh et Targo Leasing Gmbh	63				- 63	0
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53					53
CFCAL Banque	38					38
Leasecom	33		- 33			0
Leetchi	26					26
Keytrade Bank (ex Fortuneo Belgium)	94					94
Veritas Portfolio		8				8
Autres	179		- 2	- 18		159
Total	**4 907**	**- 9**	**- 35**	**0**	**0**	**4 863**

NOTE 17 - PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

17a - Provisions

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2018
Provisions pour risques	**821**	**206**	**- 39**	**- 225**	**- 243**	**520**
Sur engagements de garantie	229	102	- 3	- 106	1	223
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	37	21	1	- 21	- 1	37
dont pertes attendues à terminaison (S2)	49	27	- 2	- 34	0	40
Sur engagements de financement	113	54	- 4	- 57	1	107
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	59	37	- 3	- 33	1	61
dont pertes attendues à terminaison (S2)	19	11	- 1	- 17	0	12
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	49	4	- 10	- 5	0	38
Provisions pour litiges	146	25	- 20	- 48	- 5	98
Provisions pour risques sur créances diverses	284	21	- 2	- 9	- 240	54
Autres provisions	**1 234**	**443**	**- 99**	**- 45**	**100**	**1 633**
Provision pour épargne logement	230	35	0	- 4	0	261
Provisions pour éventualité diverses	638	295	- 79	- 24	130	960
Autres provisions	366	113	- 20	- 17	- 30	412
Provisions pour engagements de retraite	**1 765**	**104**	**- 40**	**- 17**	**- 41**	**1 771**
Total	**3 820**	**753**	**- 178**	**- 287**	**- 184**	**3 924**

	31.12.2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2017
Provisions pour risques	**457**	**389**	**- 45**	**- 110**	**6**	**697**
Sur engagements par signature	169	65	- 3	- 58	1	174
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0
dont pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0
Sur engagements de financement et de garantie	11	0	0	- 6	1	6
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0
dont pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	53	13	- 3	- 13	0	49
Provisions pour litiges	112	63	- 35	- 25	31	146
Provisions pour risques sur créances diverses	112	248	- 4	- 8	- 26	322
Autres provisions	**1 270**	**446**	**- 246**	**- 210**	**- 20**	**1 242**
Provision pour épargne logement	241	13	0	- 25	1	230
Provisions pour éventualité diverses	609	315	- 227	- 158	107	646
Autres provisions	420	118	- 19	- 27	- 126	366
Provisions pour engagements de retraite	**1 785**	**109**	**- 40**	**- 15**	**- 74**	**1 765**
Total	**3 512**	**944**	**- 331**	**- 335**	**- 86**	**3 704**

Tableau des provisions PEL/CEL

	0 - 4 ans	4 - 10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	7 913	20 782	14 599	43 293
Montant des provisions sur PEL	62	116	77	255
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				- 1 683
Montant des provisions sur CEL				3
Dotations Provisions EL				- 35
Reprises Provisions EL				4
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				- 56
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				3

Dépots PEL hors gamme Capital

Engagements de retraite et avantages similaires

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2018
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 150	48	- 33	- 43	1 122
Compléments de retraite	341	39	- 19	- 10	351
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	192	11	- 5	0	198
Total comptabilisé	**1 683**	**98**	**- 57**	**- 53**	**1 671**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	11	1	- 1	12	23
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**11**	**1**	**- 1**	**12**	**23**
Autres engagements	**71**	**6**	**0**	**0**	**77**
Total comptabilisé	**71**	**6**	**0**	**0**	**77**
Total	**1 765**	**105**	**- 58**	**- 41**	**1 771**

	31.12.2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2017
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 182	55	- 31	- 56	1 150
Compléments de retraite	334	21	- 19	5	341
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	173	21	- 4	2	192
Total comptabilisé	**1 689**	**97**	**- 54**	**- 49**	**1 683**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	31	6	0	- 26	11
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**31**	**6**	**0**	**- 26**	**11**
Autres engagements	**64**	**7**	**0**	**0**	**71**
Total comptabilisé	**64**	**7**	**0**	**0**	**71**
Total	**1 784**	**110**	**- 54**	**- 75**	**1 765**

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31.12.2018	01.01.2018
Taux d'actualisation [1]	1,50 % à 1,63 %	1,20 % à 1,54 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,66 % à 3,83 %	0,66 % à 3,26 %

[1] Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	01.01.2018	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations-au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2018
Engagements	1 699	22	70	- 1	0	- 1	- 77	- 70	0	15	1656
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	550	8	0	0	11	0	- 28	- 7	0	0	534
Provision	**1 150**	**15**	**70**	**- 2**	**- 11**	**- 1**	**- 49**	**- 63**	**0**	**15**	**1 122**

Variation de la dette actuarielle	31.12.2016	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations-au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2017
Engagements	1 693	20	72	- 1	0	- 14	0	- 67	0	- 3	1 699
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	511	6	0	0	19	0	21	- 7	0	0	550
Provision	**1 182**	**14**	**72**	**- 2**	**- 19**	**- 14**	**- 21**	**- 60**	**0**	**- 3**	**1 150**

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 139 M€/ une augmentation de 174 M€ de l'engagement.

Variations de la juste valeur des actifs du régime	01.01.2018	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2018
Juste valeur des actifs du régime	1 125	- 14	33	74	- 45	0	- 27	1 146

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2017
Juste valeur des actifs du régime	1 105	9	10	55	- 54	0	0	1 125

	31.12.2018			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	67 %	16 %	0 %	11 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	**68 %**	**16 %**	**2 %**	**14 %**

	01.01.2018			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	69 %	17 %	0 %	9 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	**70 %**	**17 %**	**2 %**	**12 %**

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne*
Indemnités de fin de carrière	16,75

* *Hors entités étrangères du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

17b - Passifs éventuels

Néant

NOTE 18 - RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

18a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2018	01.01.2018
. Capital et réserves liées au capital	10 331	10 083
- Capital	10 300	10 052
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	31	31
. Réserves consolidées	39 507	36 940
- Réserve légale	0	0
- Réserves statutaires et contractuelles	0	0
- Réserves réglementées	11	11
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	39 397	36 807
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	- 3	0
- Report à nouveau	99	122
Total	**49 838**	**47 023**

18b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2018	01.01.2018
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 126	1 475
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	7	219
- actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	69	15
- dérivés de couverture (CFH)	- 11	- 13
- risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	5	0
- Autres	- 371	- 412
Total	**825**	**1 284**

* *Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.*

18 c - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31.12.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	70,63 %	59	442	0	13 191	212	- 2	1 295

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

01.01.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	70,63 %	62	386	0	12 312	220	0	1 254

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

NOTE 19 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2018	01.01.2018
Engagements de financement	**81 625**	**75 670**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 226	1 323
Engagements en faveur de la clientèle	80 399	74 347
Engagements de garantie	**26 038**	**23 864**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 680	3 393
Engagements d'ordre de la clientèle	21 358	20 471
Engagements sur titres	**4 135**	**1 867**
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	4 135	1 867

Engagements reçus	31.12.2018	01.01.2018
Engagements de financement	**25 030**	**28 100**
Engagements reçus d'établissements de crédit	25 022	28 100
Engagements reçus de la clientèle	8	0
Engagements de garantie	**121 732**	**105 994**
Engagements reçus d'établissements de crédit	53 923	50 240
Engagements reçus de la clientèle	67 809	55 755
Engagements sur titres	**3 113**	**1 914**
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	3 113	1 914

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2018	01.01.2018
Actifs donnés en pension	44 772	38 576
Passifs associés	44 677	38 719

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 20 - INTÉRÊTS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉS

	31.12.2018		31.12.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Établissements de crédit & banques centrales	513	- 743	453	- 471
. Clientèle	15 934	- 7 028	14 976	- 6 055
- dont location financement et location simple	4 839	- 4 377	3 835	- 3 382
. Instruments dérivés de couverture	3 360	- 3 012	2 865	- 3 400
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 138	- 5 162	0	0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	405	0	697	0
. Titres au coût amorti	141	0	112	0
. Dettes représentées par un titre	0	- 1 983	0	- 2 033
. Dettes subordonnées	0	- 15	0	- 21
Total	**25 491**	**- 17 943**	**19 103**	**- 11 980**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	*16 993*	*- 9 769*	*16 238*	*- 8 580*
Dont intérêts sur passifs au cout amorti		*- 9 769*		*- 8 580*

À compter du 1er janvier 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produit ou charge d'intérêts. Ce changement a été effectué dans le but d'être en cohérence avec certains états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Terme Exercice* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés. Les données 2017 ne sont pas disponibles.
Par ailleurs, les intérêts des jambes prêteuses et emprunteuses des dérivés font l'objet d'une comptabilisation séparée respectivement en produits et en charge d'intérêts.

NOTE 21 - COMMISSIONS

	31.12.2018		31.12.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	20	- 18	21	- 17
Clientèle	2 028	- 33	2 003	- 30
Titres	1 033	- 48	1 029	- 45
dont activités gérées pour compte de tiers	*723*	*0*	*682*	*0*
Instruments dérivés	13	- 9	10	- 5
Change	28	- 2	27	- 2
Engagements de financement et de garantie	68	- 6	92	- 7
Prestations de services	2 755	- 1 434	2 580	- 1 423
TOTAL	**5 945**	**- 1 550**	**5 762**	**- 1 529**

NOTE 22 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2018	31.12.2017
Instruments de transaction	252	417
Instruments à la juste valeur sur option	137	463
Inefficacité des couvertures	- 19	- 34
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 19	- 34
. Variations de juste valeur des éléments couverts	169	- 411
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 188	377
Résultat de change	149	84
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	250	0
Total des variations de juste valeur	**769**	**930**

Dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché : 182 millions d'euros au 31 décembre 2018.

NOTE 23 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (2018)/ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE (2017)

	31.12.2018	31.12.2017
. Dividendes	24	162
dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période	0	
. PV/MV réalisées sur instruments de dettes	203	275
. PV/MV réalisées sur instruments de capitaux propres (2017)		44
. PV/MV réalisées sur instruments au coût amorti (2017)		93
Total	**227**	**574**

A noter que les PV/MV réalisées sur instruments au coût amorti sont reclassés en note 24 à compter de 2018 et que celles sur instruments de capitaux propres ne passent plus par résultat, en application d'IFRS 9.

NOTE 24 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

	31.12.2018	31.12.2017
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur:	1	93
. Effets publics	0	0
. Obligations et TRF	1	93
. Prêts	0	0
Passifs financiers au coût amorti - PV/MV réalisées sur	0	0
. Titres émis non subordonnés	0	0
. Titres émis subordonnés	0	0
Total	**1**	**93**

Cf. commentaire note 23

NOTE 25 - PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31.12.2018	31.12.2017
Contrats d'assurance		
Primes acquises	16 705	15 787
Charges des prestations	- 8 866	- 8 815
Variations des provisions	- 1 582	- 3 334
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 4 800	- 5 251
Produits nets des placements	2 008	5 188
Produits nets sur contrats d'assurance	**3 465**	**3 575**
. Marge d'intérêt/commissions	- 35	0
. Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4	0
. Dont variation de juste valeur	- 6	0
. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29	0
. Gains ou pertes nets sur actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Produits nets sur actifs financiers	**- 2**	**0**
Autres produits nets*	**17**	**0**
Produits nets des activités d'assurance	**3 480**	**3 575**

** dont immeubles de placements.*

Les produits sur actifs financiers figuraient dans les publiables dédiés en 2017.

NOTE 26 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2018	31.12.2017
Produits des autres activités		
. Immeubles de placement*	14	16
- reprises de provisions/amortissements	0	3
- plus values de cession	14	13
. Charges refacturées	108	101
. Autres produits	2 210	2 464
Sous-total	**2 332**	**2 581**
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement*	- 21	- 72
- dotations aux provisions/amortissements	- 14	- 65
- moins values de cession	- 7	- 7
. Autres charges	- 1 205	- 1 194
Sous-total	**- 1 226**	**- 1 266**
Total net des autres produits et charges	**1 106**	**1 315**

** hors activités d'assurance.*

NOTE 27 - FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2018	31.12.2017
Charges de personnel	- 6 631	- 6 436
Autres charges	- 4 701	- 4 633
Total	**- 11 332**	**- 11 069**

27 a - Charges de personnel

	31.12.2018	31.12.2017
Salaires et traitements	- 4 119	- 3 956
Charges sociales	- 1 598	- 1 567
Avantages du personnel à court terme	- 3	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 452	- 458
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 459	- 447
Autres	0	- 6
Total	**- 6 631**	**- 6 436**

Effectifs moyens

	31.12.2018	31.12.2017
Techniciens de la banque	47 478	46 920
Cadres	34 420	33 675
Total	**81 898**	**80 595**
Dont France	68 448	67 507
Dont étranger	13 450	13 088

27 b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2018	31.12.2017
Impôts et taxes	- 608	- 554
Services extérieurs	- 3 331	- 3 256
Autres charges diverses	- 136	- 182
Total	**- 4 075**	**- 3 992**

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi s'élève à 87 M€ et est comptabilisé en diminution des charges sociales.

27 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2018	31.12.2017
Amortissements :	- 625	- 631
- immobilisations corporelles	- 470	- 478
- immobilisations incorporelles	- 155	- 153
Dépréciations :	- 1	- 10
- immobilisations corporelles	0	1
- immobilisations incorporelles	- 1	- 11
Total	**- 626**	**- 641**

NOTE 28 - COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT

	31.12.2018	31.12.2017
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 105	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 90	- 46
- actifs dépréciés (S3)	- 793	- 919
Total	**- 988**	**- 965**

31.12.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 561**	**456**				**- 105**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 3	2				- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 487	389				- 98
- dont location financement	- 43	35				- 8
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 1	0				- 1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 11	8				- 3
- Engagements donnés	- 59	57				- 2
pertes attendues à terminaison (S2)	**- 754**	**664**				**- 90**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	3				3
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 657	606				- 52
- dont location financement	- 44	46				2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	1				1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Engagements donnés	- 97	54				- 43
Actifs dépréciés (S3)	**- 1 512**	**1 742**	**- 763**	**- 413**	**153**	**- 793**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	- 1	0	- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 405	1 656	- 753	- 403	143	- 762
- dont location financement	- 47	47	- 11	- 9	3	- 17
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 9	6	0	0	0	- 3
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 3	1	- 2	- 7	10	- 1
- Engagements donnés	- 95	79	- 8	- 3	0	- 26
Total	**- 2 827**	**2 861**	**- 762**	**- 413**	**153**	**- 988**

31.12.2017	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à terminaison (S2)	**- 153**	**109**				
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 153	109				**- 46**
Actifs dépréciés (S3)	**- 2 162**	**2 378**	**- 954**	**- 388**	**205**	**- 919**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0		0	- 1	2	1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 2 038	2 242	- 942	- 375	197	- 914
- dont location financement	- 66	80	- 27	- 8	5	- 16
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 12	21	0	0	0	9
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 2	9	- 2	- 12	6	- 1
- Engagements donnés	- 110	106	- 10	0	0	- 14
Total	**- 2 315**	**2 487**	**- 954**	**- 388**	**205**	**- 965**

NOTE 29 - GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations corporelles et incorporelles	18	6
. Moins-values de cession	- 25	- 24
. Plus-values de cession	43	30
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	77	- 3
TOTAL	**95**	**3**

NOTE 30 - VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31.12.2018	31.12.2017
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 12	- 15
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	19	0
TOTAL	**7**	**- 15**

NOTE 31 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2018	31.12.2017
Charge d'impôt exigible	- 1 767	- 2 284
Charge d'impôt différé	- 84	- 41
Ajustements au titre des exercices antérieurs	41	- 1
TOTAL	**- 1 810**	**- 2 326**

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,45 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 1,47 %	- 1,19 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	- 1,07 %	- 0,19 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 0,77 %	0,77 %
Impact du *carry back*	- 0,06 %	- 0,11 %
Décalages permanents	2,71 %	0,68 %
Autres	0,33 %	7,92 %
Taux d'impôt effectif	**34,10 %**	**40,79 %**
Résultat taxable	5 308	5 702
Charge d'impôt	**34,10 %**	**- 2 326**

En 2017, la surtaxe exceptionnelle d'impôts sur les sociétés inscrite dans la loi de Finances rectificative (337M€ pour le groupe) représentait les 3/4 de la rubrique « Autres » de l'exercice.

3. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

NOTE 32 - RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2018 Mouvements	31.12.2017 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	42	- 109
Sous-total	***42***	***- 109***
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	- 6	- 97
Autres mouvements	- 127	203
Sous-total	***- 133***	***106***
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	2	40
Sous-total	***2***	***40***
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 350	0
Sous-total	***- 350***	***0***
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	5	
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 4	34
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 22	- 3
Total	**- 460**	**68**

** sur instruments de dettes*

NOTE 33 - IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	- 42	0	42	- 109	0	- 109
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP*	- 192	- 59	- 133	160	- 55	105
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 434	152	- 282			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	3	- 1	2	54	- 13	41
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	7	- 2	5			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 3	- 1	- 4	57	- 22	35
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 23	0	- 23	- 3	0	- 3
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	**- 733**	**273**	**- 460**	**158**	**-90**	**68**

**AFS en 2017.*

4. NOTE RELATIVE AUX INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une **entité structurée** est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :
- véhicules de titrisation (SPV) : le groupe ne détient aucun véhicule de titrisation significatif non consolidé,
- financements d'actifs : le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.
- Organismes de placement collectif ou fonds : le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour celà est rémunéré par des commissions.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.
Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, il est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées par le groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

31.12.2018	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) (*)	Autres entités structurées (**)
Total bilan	285	27 702	1 974
Valeur comptable des actifs financiers (1)	74	12 946	949
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	74	984	0

31.12.2017	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) (*)	Autres entités structurées (**)
Total bilan	178	24 854	2 237
Valeur comptable des actifs financiers (1)	48	10 857	954
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	33	649	0

(1) Valeur comptable des actifs que l'entité qui publie comptabilise vis-à- vis de ces entités structurées.
(*) Il s'agit principalement d'OPCVM dont le groupe assure la gestion.
(**) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

5. INFORMATION SECTORIELLE

RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉS

En millions d'euros	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Inter activités	Total
31.12.2018	1 045 748	183 359	97 052	33 437	92 710	1 452 306	- 599 742	852 564
Total bilan	**72,0 %**	**12,6 %**	**6,7 %**	**2,3 %**	**6,4 %**	**100,0 %**		
31.12.2017	980 056	183 458	76 589	29 840	96 049	1 365 992	- 552 794	813 198
Total bilan	**71,7 %**	**13,4 %**	**5,6 %**	**2,2 %**	**7,0 %**	**100 %**		

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉS

31.12.2018	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	13 080	2 238	1 074	809	1 326	- 1 001	17 526
Frais généraux	- 8 962	- 697	- 380	- 572	- 1 722	1 001	- 11 332
Résultat brut d'exploitation	**4 118**	**1 541**	**694**	**237**	**- 396**	**0**	**6 194**
Coût du risque	- 955	0	12	- 15	- 30		- 988
Gains sur autres actifs (1)	65	16	0	34	46		161
Résultat avant impôts	**3 228**	**1 557**	**706**	**256**	**- 380**		**5 367**
Impôt sur les sociétés et autres	- 1 127	- 521	- 121	- 45	25		- 1 789
Résultat net comptable	**2 101**	**1 036**	**585**	**211**	**- 355**		**3 578**
Intérêts minoritaires	59	1	0	13	1		74
Résultat net part du groupe	**2 042**	**1 035**	**585**	**198**	**- 356**	**0**	**3 504**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31.12.2017	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	12 846	2 374	1 154	827	1 458	- 911	17 748
Frais généraux	- 8 683	- 690	- 378	- 571	- 1 658	911	- 11 069
Résultat brut d'exploitation	**4 163**	**1 684**	**776**	**256**	**- 200**	**0**	**6 679**
Coût du risque	- 942	0	- 7	- 8	- 8		- 965
Gains sur autres actifs (1)	- 11	22	0	6	- 373		- 356
Résultat avant impôts	**3 210**	**1 706**	**769**	**254**	**- 581**		**5 358**
Impôt sur les sociétés et autres	- 1 155	- 710	- 160	- 54	- 225		- 2 304
Résultat net comptable	**2 055**	**996**	**609**	**200**	**- 806**		**3 054**
Intérêts minoritaires	62	0	- 1	13	2		76
Résultat net part du groupe	**1 993**	**996**	**610**	**187**	**- 808**	**0**	**2 978**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

RÉPARTITION DU BILAN PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

ACTIF	31.12.2018				01.01.2018			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Caisses, Banques centrales	55 997	6 342	1 684	64 023	57 829	5 906	989	64 724
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 015	571	2 476	22 062	17 958	568	1 478	20 004
Instruments dérivés de couverture	3 395	9	5	3 409	3 796	9	5	3 810
Actifs financiers au coût amorti	464 351	50 575	7 670	522 596	433 021	45 566	6 185	484 772
dont prêts et créances sur les établissements de crédit	47 967	2 267	847	51 081	45 308	1 661	581	47 550
dont prêts et créances sur la clientèle	414 901	45 877	6 661	467 439	386 124	41 252	5 315	432 691
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	33 956	1 958	5 636	41 550	33 923	2 488	3 860	40 271
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	167 260	4 296	0	171 556	169 412	2 987	0	172 399
Participations dans les entreprises MEE	211	20	233	464	764	21	505	1 290
PASSIF	**31.12.2018**				**01.01.2018**			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Banques centrales	350	0	0	350	285	0	0	285
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 082	173	176	5 431	5 882	154	186	6 222
Instruments dérivés de couverture	2 803	89	2	2 894	3 661	115	1	3 777
Dettes envers les établissements de crédit	48 356	3 265	8 266	59 887	47 604	1 540	4 982	54 126
Dettes envers la clientèle	342 951	52 865	882	396 698	324 741	48 511	700	373 952
Dettes représentées par un titre	126 346	5 132	7 206	138 684	121 514	2 662	5 832	130 008

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	31.12.2018				31.12.2017			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	14 042	3 304	180	17 526	14 445	3 130	173	17 748
Frais généraux	- 9 168	- 2 081	- 84	- 11 332	- 9 026	- 1 952	- 91	- 11 069
Résultat brut d'exploitation	4 874	1 224	96	6 194	5 419	1 178	82	6 679
Coût du risque	- 613	- 376	1	- 988	- 626	- 350	11	- 965
Gains sur autres actifs**	- 7	77	91	161	- 439	0	83	- 356
Résultat avant impôts	4 255	924	188	5 367	4 354	828	176	5 358
Résultat net global	2 745	660	173	3 578	2 328	565	161	3 054
Résultat net part du groupe	**2 717**	**617**	**170**	**3 504**	**2 296**	**524**	**158**	**2 978**

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*

*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et pertes de valeur sur écarts d'acquisition.*

6. AUTRES INFORMATIONS

NOTE I.1 - HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI OU AU COÛT AU BILAN

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2018. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.
Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.
La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.
Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées. Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en M€	31.12.2018						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	**613 239**	**602 129**	**11 110**	**15 714**	**132 199**	**465 326**	**613 239**
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	596 831	586 619	10 212	2 827	128 677	465 326	596 831
Prêts et créances sur établissements de crédit	115 210	115 104	106		114 729	481	115 210
Prêts et créances à la clientèle	477 356	467 439	9 917		12 511	464 845	477 356
Titres	4 264	4 076	189	2 827	1 437	0	4 264
Placements des activités d'assurance au coût amorti	16 408	15 510	898	12 886	3 522	0	16 408
dont actifs SPPI		11 954					0
Prêts et créances	3 522	3 522	0		3 522	0	3 522
Détenus jusqu'à l'échéance	12 886	11 988	898	12 886	0	0	12 886
Passifs	**613 740**	**606 578**	**7 162**	**814**	**383 585**	**229 341**	**613 740**
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	612 127	604 964	7 162	814	381 971	229 341	612 127
Dettes envers les établissements de crédit	60 576	59 887	690		60 576	0	60 576
Dettes envers la clientèle	398 069	396 698	1 371		168 728	229 341	398 069
Dettes représentées par un titre	143 034	138 684	4 350		143 034	0	143 034
Dettes subordonnées	10 448	9 696	752	814	9 634	0	10 448
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	**1 614**	**1 614**	**0**	**0**	**1 614**	**0**	**1 614**
Dettes envers les établissements de crédit	1 463	1 463	0		1 463		1 463
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	151	151	0	0	151	0	151

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

NOTE I.2 - DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser 158 millions d'euros hors groupe Crédit Mutuel.

NOTE I.3 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Montants en M€	31.12.2018 Entités consolidées par mise en équivalence	01.01.2018 Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs		
Actifs à la juste valeur par résultat	20	0
Actifs financiers à la JVCP	**0**	**0**
Actifs financiers au coût amorti	**1 164**	**1 018**
dont comptes ordinaires	*0*	*29*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Actifs divers	**55**	**3**
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	62	9
dont comptes ordinaires	*55*	*0*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes envers la clientèle	61	29
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Intérêts reçus	18	9
Intérêts versés	0	0
Commissions reçues	2	5
Commissions versées	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	31	0
Produits nets des activités d'assurance	-41	-8
Autres produits et charges	50	37
PNB	**60**	**43**
Frais généraux	**3**	**10**
Engagements de financement donnés	115	470
Engagements de garantie donnés	0	0
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0

NOTE I.4 - RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Réintégration sociale	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants*	577	70	11	19	677

** Directeur général, directeur général adjoint.*

NOTE I5 - EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

I] Expositions au risque souverain grec

Le groupe ne détient pas d'exposition au risque souverain grec au 31.12.2018.

II] Autres expositions souveraines relatives aux PIIGS

EXPOSITION NETTE EN M€ - BANCASSURANCE	Portugal	Irlande
31.12.2018		
Actifs à la juste valeur par résultat	22	0
Actifs financiers à la JVCP	526	195
Actifs financiers au coût amorti	0	0
Placements des activités d'assurance	18	22
Total	**565**	**217**
01.01.2018		
Actifs à la juste valeur par résultat	8	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	452	124
Actifs financiers au coût amorti	0	0
Placements des activités d'assurance	0	16
Total	**460**	**140**

EXPOSITION NETTE EN M€ - BANCAIRE UNIQUEMENT	Espagne	Italie
31.12.2018		
Actifs à la juste valeur par résultat	65	93
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 070	814
Actifs financiers au coût amorti	9	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Total	**1 144**	**907**
01.01.2018		
Actifs à la juste valeur par résultat	42	98
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	571	964
Actifs financiers au coût amorti	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Total	**613**	**1 062**

NOTE I.6 - PAIEMENTS FONDÉS EN ACTIONS

La norme IFRS 2 traite des transactions dont les paiements sont fondés sur des actions, notamment vis à vis de membres du personnel en contrepartie des services rendus. Sont exclues du champ d'application, les transactions par lesquelles l'entreprise acquiert des biens représentatifs d'actifs nets lors de regroupements d'entreprises, couvertes par la norme IFRS 3 ainsi que certaines transactions couvertes par les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers (contrats d'achat et de vente d'actifs non financiers)

La norme IFRS 2 définit trois catégories de transactions dont le paiement est fondé sur des actions :

- les transactions réglées en instruments de capitaux propres de l'entité (comme par exemple des actions ou des options sur actions) ;
- les transactions réglées en trésorerie par lesquelles l'entité acquiert des biens ou services en encourant un passif représentant l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs au fournisseur de ces biens ou services, à hauteur de montants basés sur le prix (ou la valeur) des actions de l'entité ou de tout autre instrument de capitaux propres ; et
- les transactions réglées, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie, le choix étant laissé, selon les accords, à l'entité ou au fournisseur de biens ou de services

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits, au compte de résultat et ce tant que la dette n'est pas réglée.
Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

AU 31.12.2018	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Equity settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	01/04/2014	03/09/2013	30/06/2015	14/02/2012	15/04/2013	01/04/2014
Période d'exercice	T1 2018 /T1 2020	S1 2019	Du T4 2016 au T3 2017	09/03/2018	T4 2020	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans		
Impact résultat 2018	- 0,3	- 10,6	- 1,3	- 4,5	- 0,9	0,0	0,0	0,1
Dettes au bilan	6,1	17,7	0,0	22,9	6,0	0,0	0,0	0,0

AU 31.12.2018	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	16/09/2015	16/09/2016	12/07/2017	30/11/2017	06/2016 -03/2018	04/09/2017	06/09/2018
Période d'exercice	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans		T1 2021	T3 2020	T1 2020/T1 2023	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans	
Impact résultat 2018	- 0,8	- 2,9	- 0,3	- 0,4	- 0,3	- 2,8	- 1,3
Dettes au bilan	6,2	6,0	0,6	1,8	0,0	3,6	1,3

NOTE I7 - HONORAIRES CAC

	31.12.2018			
	ERNST & YOUNG et Autres		MAZARS	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,41	97 %	4,26	100 %
Services autres que la certification des comptes*	0,12	3 %	0,01	0 %
Total	**4,53**	**100 %**	**4,27**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	3,36		3,61	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	1,05		0,65	

** Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2017 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

	31.12.2017			
	ERNST & YOUNG et Autres		MAZARS	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,30	89 %	3,75	93 %
Services autres que la certification des comptes*	0,55	11 %	0,28	7 %
Total	**4,85**	**100 %**	**4,03**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	2,29		3,75	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,20		0,28	

** Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2017 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE CRÉDIT MUTUEL
Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris – La Défense Cedex
S.A. au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Tour First – TSA 14444
92037 Paris – La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable – 438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

À l'assemblée générale de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » ainsi que sur le changement de méthode relatif à la présentation des produits et charges d'intérêts sur instruments financiers à la juste valeur par résultat exposés dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » des états financiers consolidés ainsi que dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à ces changements de méthode comptable.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de

certaines provisions tel que cela est décrit dans la note I-3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et des méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note I-3 « Principes et méthodes comptables » et notes II-2, II-4 a, II-5, II-17 a et II-28 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (note I-2 « Principes et méthodes de consolidation » et notes II-13 a, II-16 et II-30 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note I-3 « Principes et méthodes comptables » et note II-17 a de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense, le 13 mai 2019

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Pierre Masieri Anne Veaute

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Hassan Baaj

TOUT SAVOIR SUR LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL :

www.creditmutuel.com

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
88-90, rue Cardinet - 75847 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 48 87 94
www.creditmutuel.com
Communication institutionnelle

Photos : Crédit Mutuel - Getty Images